

# Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



## Arrondissement

Hôtellerie et restauration

### Heures de fermeture les 31 décembre 2024, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2025

La nuit du 31 décembre 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 2025, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2025, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtelary, le 20 décembre 2024

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck

### Fermeture du guichet de la Préfecture du Jura bernois

Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermé les vendredis 27 décembre 2024 et 3 janvier 2025. Ces jours-là, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Les collaborateurs seront également atteignables ces jours-là par courriel à l'adresse suivante: pref.jurabernois@be.ch.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 20 décembre 2024

Préfecture du Jura bernois



## La Neuveville

Place du Marché 31 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 4 décembre 2024, tenue dès 18h30 au Centre des Epancheurs.

Présidence: M. Richard Mamie

Procès-verbal: M<sup>me</sup> Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. R. Mamie, président, PVN: ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyen-n-e-s présent-e-s à cette séance. Puis, il déclare: «J'ai le plaisir d'ouvrir cette quatrième séance du Conseil général de 2024 en vous saluant toutes et tous très cordialement. Cette séance est donc la dernière de l'actuelle législature, ceci n'aura échappé à personne. A cette occasion, il convient de féliciter tous et toutes les élu-e-s au Conseil général et au Conseil municipal pour la prochaine législature. Pour celles et ceux qui ne feront plus partie, peut-être provisoirement, de l'une ou de l'autre de nos autorités communales, en mon nom personnel, en celui du Bureau, de l'ensemble des autorités et de la population neuvevilloise, je vous adresse les plus sincères remerciements pour vos engagements tout au long de ces quatre dernières années de législature. Nous reparlerons de ces transitions dans la partie des communications du Conseil général de la présente séance. L'évènement de fin d'automne dans notre ville a été bien entendu la Course des Pavés. Pour sa 29<sup>e</sup> édition, cette manifestation sportive et conviviale a accueilli près de 2'400

participantes et participants. Nombreuses et nombreux membres de nos autorités législatives et exécutives ont été aperçus un dossard autour de la taille, une chasuble de commissaire sur le dos ou devant respectivement derrière le bar de l'after Pavés. Dans une localité de 3'900 habitants, accueillir 2'400 coureuses et coureurs tient de la gageure. Entre autres, grâce au soutien des autorités et de l'ensemble de la population, cette 29<sup>e</sup> édition s'est déroulée de la meilleure des manières. En votre nom, je me permets de féliciter le comité d'organisation des Pavés pour son formidable engagement. Nous nous réjouissons toutes et tous de souffler ensemble, les 30 bougies de la Course le 29 novembre 2025. Ce soir, deux repas vous sont proposés. Le politique avec ses 23 plats qui sont les points de l'ordre du jour, puis celui qui nous sera préparé tout à l'heure par Odyle et son équipe à la Cour de Berne. Je vous remercie pour votre écoute et je donne la parole à la Chancellerie pour procéder à l'appel.»

#### Ordre du jour

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024
- Budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)
- Budget de fonctionnement 2025, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)
- Plan financier 2025-2029: décision (A. Kurth)
- Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2025-2026) de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique: décision (K. Michel)
- Demande d'une dépense périodique de CHF 120'000.-/an dès le 1<sup>er</sup> août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100 % EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville: arrêté du Conseil général (L. Glatz/D. Bloch)
- Création d'une commission spéciale (commission non permanente) du Conseil général chargée d'élaborer un projet de la révision du Règlement du Conseil général: décision (Bureau du Conseil général)
- Crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour la rénovation du pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise – Décompte final: information (A. Kurth)
- Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) «Voiture Mobility à La Neuveville» (C. Ferrier)
- Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) «Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville» (C. Frioud Auchlin)
- Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) «Parc à chien aux alentours de la vieille ville» (C. Ferrier/A. Louis)
- Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) «Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville» (C. Ferrier)
- Position CM et décision CG sur le postulat PVN/PLR (C. Voisard/M. Cochet) «Congé après la Fête du Vin» (L. Glatz)
- Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat) «Gestion des déchets à St-Joux» (C. Ferrier)
- Réponse à l'interpellation PVN (J.-C. Zuberbühler) «Cartes journalistiques CFF dégriffées Commune» (A. Kurth)

17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) «Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement» (C. Ferrier/D. Bloch)

18. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) «Vers une crèche municipale bilingue: intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville» (D. Bloch)

19. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) «Port de Chavannes – Schafis» (C. Ferrier)

20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) «Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis» (C. Ferrier)

21. Interventions parlementaires et développements

22. Questions simples et traitement

23. Communications

#### 1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 35 conseillères et conseillers. Dès le traitement du point N° 6 de l'ordre du jour, le nombre de présences passe à 34 conseillères et conseillers, M<sup>me</sup> O. Andrey ayant dû quitter la séance.

**Forum Neuvevillois (FOR):** M<sup>mes</sup> Bucciarelli Sophie, Känel Céline, Von Dach Stéphani

MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Gugger Joël, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane

**Parti Libéral-Radical (PLR):** M<sup>mes</sup> Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne

MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian

**Parti Socialiste Neuvevillois (PSN):** M<sup>mes</sup> Brazil Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

M. Gaspar Pedro

**Parti Les Vert-e-s La Neuveville (PVN):** M<sup>mes</sup> Maillat Fanny, Mamie Sabine

MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

**Union démocratique du centre (UDC):**

M. Gutmann Anton Tony

Sans parti: M. Gerz Francis

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

#### 3. Budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Avant de commenter le budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district, le budget de fonctionnement 2025 de la Commune et son plan financier, je tiens à remercier chaleureusement le service des finances pour la qualité remarquable de son travail ainsi que la commission des finances, toujours très engagée et pertinente dans ses analyses. La commission des finances reprendra son service tout prochainement avec de nouveaux visages, des idées fraîches et des critiques constructives. Je me réjouis déjà de collaborer avec cette nouvelle équipe. Pour celles et ceux que je ne verrai plus au sein de cette commission, je leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles missions et activités. Je vais donc passer au point 3 qui concerne le budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district. En date du 11 septembre 2024, la commission scolaire a approuvé le budget de fonctionnement 2025 du Collège du district,

s'élevant à CHF 2'584'400.-, soit une augmentation de CHF 98'700.- par rapport à 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre d'unités de travail pédagogique (UTP), passant de 23.76 à 24.16, entraînant un coût supplémentaire de CHF 93'000.-. Le coût moyen par élève est ainsi passé de CHF 11'992.- en 2024 à CHF 12'634.- en 2025. Le nombre d'élèves est légèrement supérieur à 200, ce qui représente une bonne moyenne pour notre collège. Les dépenses d'entretien du bâtiment sont prévues à CHF 102'000.-, en baisse par rapport aux CHF 123'000.- de l'année précédente. La commission des finances a également donné un avis favorable pour ce budget 2025 en date du 7 novembre 2024. Mais avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais donner la parole à M<sup>me</sup> Laure Glatz, qui va nous parler des avancées dans le dossier du fameux ou devrais-je dire du fameux Règlement d'organisation. Je vous rappelle que ce règlement doit revoir les clés de répartition entre les trois communes, que vous trouverez en page 27 du document du budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district. M<sup>me</sup> Laure Glatz, à vous la parole.»

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale: «J'aurais eu grand plaisir à vous amener le nouveau Règlement d'organisation ce soir. C'était le but de terminer par l'approbation de ce règlement. Suite à l'examen préalable de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il nous a été suggéré de créer un véritable Syndicat avec ses propres organes, ce qui veut dire: un comité et une assemblée des délégués. Les communes membres ne sont pas parvenues à un accord concernant la création de ce Syndicat. Cela doit être encore discuté à l'association des maires. J'ai bon espoir que l'on y arrive dans les prochains mois. De toute façon, la Préfecture qui a fait un contrôle au Collège ne nous donne pas le choix. Cela doit être réglé d'ici le mois de juin 2025, sinon c'est la Préfecture qui prendra ce dossier en charge.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> C. Brazier: «Le Parti Socialiste de La Neuveville remercie d'auteur de ce rapport pour sa précision et sa clarté. Nous encourageons également à l'approuver.»

M. A. T. Gutmann, UDC: «Fier d'avoir fréquenté ce collège, je vous recommande, au nom de l'UDC, d'approuver ce budget 2025.»

M. A. Guillaume, FOR: «Le groupe Forum remercie M. Kurth, conseiller communal, pour la clarté de sa présentation. Le coût par élève reste dans la norme des années précédentes. Nous proposons d'approuver ce budget en remerciant ses auteurs.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district de La Neuveville.

#### 4. Budget de fonctionnement 2025, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le budget de fonctionnement pour l'année 2025, ainsi que notre plan financier pour la période 2025-2029. Ce budget a été élaboré avec soin pour répondre aux besoins de notre Commune tout en assurant une gestion financière responsable et durable. 1. Contexte et synthèse: Le budget de fonctionnement 2025 a été établi sans modification de la quotité d'impôt, qui reste à 1.65%, et de la taxe immobilière, fixée à 1.2%. Nous prévoyons des recettes fiscales de CHF 9'250'000.-, légèrement supérieures aux prévisions de 2024, grâce à une légère inflation et à une structure stable de nos contribuables. Pour l'année 2025, nous avons prévu des dépenses totales de CHF 32'000'000.-, réparties comme suit: Administration générale: CHF 1'300'000.-, stable par rapport à 2024. Soutien aux sociétés sportives et associations culturelles: CHF 1'069'000.-. J'ouvre une petite parenthèse sur la masse salariale qui est un élément important du budget de fonctionnement de la Commune de La Neuveville. Voici quelques points clés concernant la masse salariale. Stabilité: le nombre total d'employés reste stable à 78, avec quelques nouvelles embauches

pour les services de garde d'enfants. Augmentation: la masse salariale pour 2025 est prévue à CHF 5'123'000.-, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2024. Raisons de l'augmentation: embauche de personnel supplémentaire pour la crèche et l'école à journée continue, création de postes pour le personnel social en milieu scolaire, ajustements salariaux pour tenir compte du coût de la vie. Proportion: la masse salariale représente environ 20% du total des charges de la Commune, qui s'élèvent à un peu plus de CHF 32'000'000.- pour 2025. En résumé, bien que la masse salariale soit un poste de dépense significatif, elle est gérée de manière à soutenir les services essentiels sans mettre en péril la stabilité financière de la Commune. Les dépenses prévues pour 2025 s'élèvent à environ CHF 1'100'000.-, avec des projets majeurs tels que l'entretien du Château du Schlossberg et autres monuments historiques: CHF 75'000.-, la bibliothèque-culture-concerts-théâtre: CHF 347'000.-, le Centre des Epancheurs/Cinéma: CHF 109'000.-, les sports: CHF 65'000.-, la Zone de St-Joux: CHF 158'000.-, les loisirs: CHF 273'000.-. Résultats financiers: le budget 2025 présente un excédent de revenus de CHF 138'171.-, malgré une diminution par rapport à 2024. Cette performance est due à une amélioration des recettes fiscales nettes de CHF 358'000.- et une diminution de notre participation à la péréquation financière de CHF 105'000.-. En conclusion, malgré le fait que nous ne puissions plus profiter de la dissolution de la réserve de réévaluation de CHF 1'000'000.-, notre budget 2025 présente tout de même un résultat positif de CHF 138'000.-. Le budget de fonctionnement 2025 et le plan financier 2025-2029 reflètent notre engagement à maintenir une gestion financière rigoureuse tout en investissant dans des projets essentiels pour le développement de notre Commune. Nous restons déterminés à offrir des services de qualité à nos citoyens tout en assurant la pérennité financière de notre Commune. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> F. Maillat, PVN: «Le Parti des Vert-e-s a lu, avec attention, le budget 2025 qui lui a été soumis. Il remercie ses auteurs, plus particulièrement le responsable des finances, pour sa qualité et sa clarté. La situation financière actuelle, selon le niveau d'endettement, permet à la Commune d'envisager l'avenir avec une certaine aisance. Les craintes du début de législature semblent loin derrière. Toutefois, au vu du retard pris sur l'entretien et le développement des infrastructures communales, le Parti des Vert-e-s s'inquiète tout de même un peu que la situation ne vire pas au rouge. Bien qu'il accepte le budget 2025, en son état, il demande aux nouvelles autorités politiques de faire attention à ses dépenses futures en revoyant les priorités de ses investissements, mais aussi de son fonctionnement. Le Parti des Vert-e-s recommande donc l'acceptation du budget 2025.»

M. A. Guillaume, FOR: «Je remercie M. Kurth pour sa présentation et notre grand argentier pour la préparation de ce rapport. Les éléments principaux y sont synthétisés en quelques pages, ce qui est très apprécié. Le budget 2025 présente au compte général un résultat net de CHF 138'000.-. En relisant les budgets précédents, on voit que cet équilibre est atteint depuis 2023 au moins, ce qui est réjouissant. Il faut toutefois tenir compte de la dissolution des réserves de plus de CHF 1,3 million. Sans cette magie comptable (de Noël?), le résultat opérationnel est négatif d'environ CHF 1,2 million. Cela est confirmé par l'autofinancement négatif (page 17 du rapport). Reste à réaliser tous les investissements prévus, afin de rattraper le retard dans les rénovations de nos infrastructures. Au nom du Groupe Forum, je propose d'accepter ce budget et réitère mes remerciements à ses auteurs.»

M<sup>me</sup> J. Moeckli, PSN: «Le Parti Socialiste remercie vivement l'auteur de ce rapport pour sa clarté et sa précision. Nous encourageons à l'adopter et nous rejoignons nos amis les Vert-e-s sur la prudence à adopter en raison des temps peut-être plus difficiles à venir.»

M. M. Cochet, PLR: «Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom du Parti libéral-radical, ma gratitude envers la commission des finances, mais également le Conseiller municipal, M. André Kurth et chargé des finances et, bien entendu le responsable des finances de notre Commune, M. Didier Honsberger. Grâce à leur travail rigoureux et leur capacité

à jongler avec des chiffres souvent aussi capricieux que nos prévisions météorologiques, ils nous permettent de mieux comprendre où nous allons ou parfois, où nous devrions peut-être éviter d'aller. Ils nous rappellent que, dans une commune comme la nôtre, chaque dépense mérite d'être pesée avec soin. Car si gérer un budget peut parfois ressembler à cuisiner un bon plat, un peu ici, une pincée par là, il ne faudrait pas que nous finissions avec un gâteau trop sucré. Le budget 2025 proposé par le Conseil communal incarne une vision globale et ambitieuse, mettant en avant trois axes essentiels pour le développement de notre Commune: les infrastructures techniques, la culture et le soutien social. Ces priorités témoignent d'un engagement fort envers les besoins actuels des habitants. A titre d'exemple, le soutien aux sociétés sportives et aux associations culturelles est important, à savoir d'environ CHF 1'100'000.- pour 2025. En partant sur le chiffre de 3'900 habitants dans notre commune, cela représente environ CHF 282.- par habitant (nouveaux nés et pensionnaires de homes compris) soit CHF 1'128.- pour un ménage de quatre personnes. N'y voyez aucun jugement de valeur par rapport à ces montants, mais il semble intéressant que chaque habitant de La Neuveville soit conscient de ce privilège. Vous noterez également une augmentation attendue des dépenses liées à la sécurité sociale de 6.2% pour 2026. La charge totale donc pour un foyer de quatre personnes serait de CHF 2'400.- par année. Si nous avons tous des rêves pour notre Commune, des projets ambitieux, des idées lumineuses, il est essentiel de ne pas oublier que chaque franc dépensé aujourd'hui devra être justifié demain. Favorisons les investissements utiles et durables et évitons les dépenses ayant peu d'impact. Peut-être qu'il serait sage d'imaginer notre budget comme une couverture juste suffisante: à l'heure actuelle, elle peut tous nous tenir au chaud, mais si nous tirons trop d'un côté, d'autres risquent de se retrouver dans le froid. En conclusion, Le budget 2025 de La Neuveville est à la fois ambitieux et responsable. Il allie le pragmatisme des investissements nécessaires dans les infrastructures techniques à une vision tournée vers l'humain, avec un soutien renforcé à la culture et au social. Ce budget reflète une commune soucieuse de préserver son patrimoine tout en construisant un avenir durable pour tous ses habitants. Cette fin d'année, qui rime avec fin de législature, c'est aussi l'occasion pour le Parti libéral-radical de remercier les contribuables de notre Commune, tant les personnes physiques que les personnes morales. Continuons donc à travailler ensemble avec rigueur et lucidité, tout en gardant à l'esprit que, chaque décision que nous prenons doit se faire dans l'intérêt de notre Commune et ses habitants, tant pour les générations actuelles que futures. Merci à toutes et tous pour votre dévouement.»

M. A. T. Gutmann, UDC: «Fier d'être un citoyen de cette cité, au nom de l'UDC, je vous recommande d'approuver ce budget 2025 pour la Commune de La Neuveville.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur le budget de fonctionnement 2025: à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2025 et une quotité d'impôt inchangée.

#### 5. Plan financier 2025-2029: décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui notre plan financier pour les années à venir. Ce plan repose sur des hypothèses simples et des faits connus, garantissant une gestion prudente et ambitieuse de nos ressources communales. Nous avons prévu une indexation des salaires et des impôts de 1%, tout en maintenant une structure opérationnelle stable sans modifications majeures dans l'administration. Les amortissements seront calculés en fonction de notre plan d'investissement, avec la fin des amortissements du patrimoine administratif prévue pour fin 2029. Les principaux projets d'investissement (2025-2030) Nous avons planifié plusieurs projets d'investissement majeurs pour améliorer nos infrastructures: réaménagement de la place de la Gare et du Marché pour CHF 3'900'000.-, rénovation du chemin des Prés-Guëtins pour CHF 3'100'000.-, installations photovoltaïques et remplacement de chauffages pour CHF 1'480'000.-, tunnel CFF et aménagements post-mise en service pour CHF 710'000.-, mesures de

gestion des déchets pour CHF 500'000.-, rénovation des ports du Lessivier et de la Gravière pour CHF 470'000.-. Pour ce qui est de l'évolution des fonds de réserve, un petit rappel en quatre points sur l'utilité des fonds de réserve cruciaux pour notre Commune. Pour la sécurité financière, ils permettent de faire face aux dépenses imprévues ou urgentes sans perturber le budget annuel. Pour les investissements futurs, ils facilitent le financement de projets importants sans avoir à recourir à des emprunts coûteux. Pour la stabilité budgétaire, en évitant les appels de fonds soudains, ils assurent une gestion financière plus stable et prévisible. Pour la préservation des actifs, ils permettent de maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements communaux. En résumé, les fonds de réserve sont essentiels pour garantir la pérennité financière et la capacité d'investissement d'une commune. Nos fonds de réserve seront utilisés de manière stratégique pour soutenir divers secteurs: le télé-réseau, prélèvements pour amortissements, l'électricité, l'utilisation des fonds pour maintenir le prix de l'énergie. Au niveau de l'assainissement: prélèvements pour couvrir les coûts. Pour la gestion des déchets: investissements pour des containers enterrés. Pour l'entretien des routes, les fonds sont suffisants jusqu'en 2030. Pour les ports communaux, il y aura des rénovations futures, notamment du port principal du Rousseau, pour les places de stationnement, une modernisation et la mobilité douce. Les immeubles de la fortune administrative et financière demandent des rénovations importantes. Le point 3, un petit mot sur les résultats financiers prévisionnels: nous prévoyons des bénéfices chaque année, malgré des coûts supplémentaires pour l'éducation et les prestations sociales. En 2025, un bénéfice de CHF 138'000.-, en 2026, un bénéfice de CHF 17'000.-, en 2027 un bénéfice de CHF 7'000.-. Entre 2028 et 2030 les bénéfices varieront de CHF 9'000.- à CHF 85'000.-. Au niveau de la planification des investissements, nous avons prévu près de CHF 10'600'000.- d'investissements sur trois ans (2025-2027) et une planification ambitieuse avec près de CHF 14'900'000.- d'investissements d'ici 2030. En conclusion, ce plan financier montre une gestion prudente et ambitieuse de nos ressources, avec des investissements importants pour améliorer nos infrastructures et services, tout en maintenant un équilibre financier à long terme. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-C. Zuberbühler, PVN: «Le Parti des Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt du rapport combiné budget 2025 planification 2025-2029. Nous nous sommes concentrés en particulier sur les pages 34 et 35 de ce dernier qui donne la liste des investissements planifiés pour les années à venir. A ce propos, nous avons quelques questions. Le total des investissements en première colonne ne correspond pas toujours aux investissements par année. Il semblerait que les dépenses des années 2031 et 2032 n'y figurent pas. Le responsable des finances de la Commune, M. Didier Honsberger, a répondu à cette question par courriel en précisant qu'effectivement les dépenses d'investissement sont incluses dans les colonnes non-apparences du tableau. Ce document gagnerait en transparence si le total correspondait aux totaux par année. Dans le tableau de l'année passée, on trouvait une position "Infrastructures cyclables" avec un total de CHF 280'000.-. Cette dernière ne figure plus dans la planification actuelle. On trouve un poste intitulé "Infrastructures pour la mobilité douce" d'un montant de CHF 370'000.-. Est-ce que les infrastructures cyclables prévues l'année passée sont maintenant intégrées à celui-ci? On remarque un montant total d'investissement cette année de CHF 19,8 millions pour huit ans de planification. L'an passé, cette somme était de CHF 14,8 millions pour sept années. Ces différences dans les montants et le nombre d'années de planification nous surprennent. Nous estimons que ce tableau est très important pour la gestion de la Commune à moyen terme. Nous recommandons au Conseil municipal d'y apporter le plus grand soin lors de son établissement et d'assurer un suivi par rapport au tableau présenté l'année précédente. Pour terminer, le Parti des Vert-e-s constate que des montants importants sont prévus pour la réfection des routes communales. Comme déjà signalé, nous insistons pour que, lors de ces travaux, l'on tienne compte de la volonté de végétaliser nos espaces communs et de promouvoir

la mobilité douce ainsi que la sécurité de tous les usagers, en particulier des plus vulnérables d'entre nous. Le Parti des Vert-e-s recommande l'acceptation de ce plan financier 2025-2029.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: répond qu'une question a déjà été répondue par M. D. Honsberger par courriel. Il ajoute que le problème est la présentation papier de ce document. Ils vont y réfléchir afin de voir s'ils peuvent présenter cela d'une autre manière pour les années à venir. Ils sont conscients que les documents deviennent extrêmement lourds et difficilement lisibles pour lecteurs. Il répond que le plan vélo est sous l'onglet de la mobilité douce du plan financier.

M. M. Cochet, PLR: «Chers camarades, tout ce qui a été dit au point précédent reste valable. J'ajouterais la remarque suivante: un montant important de prêt arrivera à échéance en 2025, soit CHF 5'000'000.- sur un total de CHF 7'200'000.-. Il sera important de bien réfléchir au renouvellement de ces prêts tant en termes de taux d'intérêt que d'échelonnement des échéances.»

M. A. Guillaume, FOR: «L'intérêt principal de ce plan est de présenter l'ensemble des investissements à réaliser pour ces cinq prochaines années. La liste est longue et les montants importants, en moyenne CHF 3,5 millions sur les trois prochaines années. Le bilan prévisionnel est une nouveauté que je salue et qui répond à une de mes demandes des années passées. Il montre une baisse des fonds propres de CHF 26 millions en 2024 à CHF 19 millions en 2030. Les fonds accumulés au cours des années serviront à financer ces investissements. Au final, en 2030, les fonds propres se monteront encore à presque 50% du total du bilan, ce qui est confortable pour une commune. Je me répète volontairement: restent à réaliser tous les investissements prévus afin de rattraper le retard dans les rénovations de nos infrastructures. Le catalogue des investissements propose notamment un défi pour la nouvelle équipe: réaliser la place de la Gare jusqu'en 2027. A vos marques, prêts, investissez! Plaisanterie mise à part, ce plan financier est un outil très utile et je vous propose, au nom de Forum, de l'approuver.»

M. F. Gerz, sans parti: indique qu'à la page 7 du document qui stipule les investissements, il est mentionné que: "Dans un monde idéal, nous ne devrions pas dépasser le million d'investissement annuel". Il s'en étonne, car qu'il vient d'entendre que la Commune a investi largement au-dessus de ce montant. Il se demande si nous vivons dans un monde idéal.

M. D. Honsberger, administrateur des finances: répond que non. Le monde idéal aurait été que les investissements dans les vingt dernières années eussent été réguliers. On ne devrait pas aujourd'hui faire des investissements à hauteur de CHF 3 à 4 millions pour ces trois prochaines années. Malheureusement, la Commune n'a pas assez investi les années précédentes.

M. F. Gerz, sans parti: indique qu'en termes de chiffres, il est stipulé dans le document CHF 13,5 millions d'investissement entre 2025 et 2029, mais a entendu d'autres chiffres. Il relève ensuite qu'en page 7 du document, dix projets sont énumérés. Il souhaite savoir comment la Commune fait pour garantir que les projets précités seront réalisés. Dans le passé, il croit savoir que certains projets ont été mis au budget, mais n'ont pas été réalisés. Il demande à savoir si la liste des dix projets est par ordre chronologique et s'il y a des priorités qui sont définies.

M. A. Kurth, conseiller municipal: donne la parole à M. C. Ferrier, qui s'occupe du département de la gestion du territoire, car beaucoup des projets indiqués incombent à ce département, qui est maintenant au complet.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: redonne la parole au service des finances pour ce type de question.

M. D. Honsberger, administrateur des finances: répond que la priorisation est établie en pages 34 et 35 du document. Les projets prioritaires sont évidemment ceux qui vont être réalisés l'année prochaine. La rue des Fossés est un projet important qui fait partie des priorités

pour l'année prochaine. Le port de la Gravière va être également rénové. Ce sont deux postes importants qui figurent dans les priorités pour l'année 2025. Pour les trouver, il suffit de lire toutes les colonnes de l'année 2025 dans le catalogue des investissements avec un total de CHF 2'760'000.- à la page 35 du document.

M. F. Gerz, sans parti: n'a pas trouvé dans la liste des projets la stratégie climatique énergétique. Il demande si ce sujet est tombé aux oubliettes.

M. D. Honsberger, administrateur des finances: répond qu'il y a plusieurs points enregistrés dans les comptes à ce sujet. Le Smartmetering va être mis en place. Il est possible de trouver ces points dans le compte d'exploitation. Il y a également des honoraires prévus pour mettre en place cette fameuse planification pour les prochaines années. Il n'y a pas un vrai projet concret qui a été établi.

M. F. Gerz, sans parti: indique que CHF 800'000.- sont planifiés pour le renforcement du réseau électrique. Il est stipulé dans le tableau que le secteur est à définir. Il imagine qu'il y aura plus d'informations à donner.

M. D. Honsberger, administrateur des finances: répond qu'il est connu que le réseau électrique devra être renforcé dans notre Commune. Cela a déjà été discuté à plusieurs reprises au Conseil général. De ce fait, le service de l'équipement a prévu le montant de CHF 800'000.- pour ces travaux.

M. F. Gerz, sans parti: il demande si cela est fait dans l'objectif de garantir à 2030 les 50% de réalisation d'énergie renouvelable.

M. D. Honsberger, administrateur des finances: répond que c'est l'idée.

M. A. T. Gutmann, UDC: «Pour ce plan financier 2025-2029, nous avons du pain sur la planche surtout avec la place de la Gare et la place du Marché. Nous allons nous y attaquer avec sérénité. Ce plan nous paraît judicieux et l'UDC vous recommande de l'approuver.»

M<sup>me</sup> J. Moeckli, PSN: recommande, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, de l'approuver.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le plan financier 2025-2029.

M. R. Mamie, président, PVN: indique que M<sup>me</sup> O. Andrey va quitter la séance et va également terminer son mandat en tant que membre du Conseil général après y avoir siégé durant douze ans. Il la remercie pour son engagement et propose de l'approuver.

M<sup>me</sup> O. Andrey, PLR quitte la séance. Le nombre des membres présents passe alors à 34.

## 6. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2025-2026) de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique: décision (K. Michel)

Message du Conseil municipal: «Les défis futurs liés à la votation du 9 juin 2024 sur la transition énergétique 2050, vont nécessiter une sollicitation accrue des réseaux électriques. Afin de pouvoir répondre au mieux à ces nouvelles exigences et garantir la sécurité du réseau, il est essentiel d'acquérir un logiciel performant permettant le dimensionnement et l'analyse du réseau. Il est aussi crucial d'assurer l'interconnexion entre le logiciel actuel du cadastre et le futur logiciel de dimensionnement, pour garantir une utilisation efficace et une gestion optimale, correspondant à la réalité et aux besoins du terrain. Notre prestataire actuel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) cessera ses services en fin d'année. Il est donc impératif d'importer nos données existantes dans un nouveau logiciel afin de maintenir nos registres de maintenance à jour. Avec l'essor des installations sollicitant le réseau électrique (pompes à chaleur, bornes de recharge et installations photovoltaïques), il devient indispensable d'acquérir un logiciel capable de dimensionner efficacement les infrastructures électriques. Jusqu'à présent, ces calculs étaient effectués

manuellement, mais avec l'augmentation continue des demandes, cette méthode n'est plus viable et ne peut garantir la prise en compte de tous les paramètres. A ce jour, une grande quantité de relevés manuels ont été réalisés par nos collaborateurs. Toutes ces données doivent maintenant être intégrées au cadastre afin de l'enrichir et de le mettre à jour. Par ailleurs, une mise au point majeure du réseau dans le cadastre est nécessaire pour garantir la compatibilité du futur logiciel de dimensionnement. Lors des analyses de mise à jour du réseau, le prestataire actuel pour la commune nous a informé qu'il était possible d'intégrer la GMAO au cadastre. Cette option permettrait de centraliser toutes nos données dans une seule base de données nous appartenant. Le bureau du géomètre de la commune, en collaboration avec le fournisseur du logiciel utilisé pour le cadastre, nous a transmis l'offre avec les montants, ci-après, pour : Mettre à jour le cadastre en vue du faire interagir avec le futur logiciel de dimensionnement du réseau ; Assurer une communication fluide entre le cadastre et le logiciel de gestion du réseau ; Implémenter la GMAO en intégrant la base de données existante. Les coûts estimés sont les suivants :

Logiciel du cadastre	CHF	120'000.- TTC
Logiciel de dimensionnement	CHF	40'000.- TTC
<b>Soit, un total estimé à</b>	<b>CHF</b>	<b>160'000.- TTC</b>

Ce projet passera dans les commissions des finances et de l'équipement avant la séance du Conseil général du 4 décembre 2024. Ce projet est inscrit au catalogue des investissements pour 2025-2026. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement pluriannuelle de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique.»

M. K. Michel, conseiller municipal : « La demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 160'000.-, destinée à moderniser et optimiser la gestion du réseau électrique de notre Commune, s'inscrit dans une démarche essentielle pour garantir un réseau sûr, performant et adapté aux besoins futurs. Dans les détails du crédit de CHF 160'000.-, il faut savoir que ce montant couvre quatre principaux volets. D'abord, la mise à jour du cadastre électrique pour environ CHF 90'000.-. Ce poste inclut la reprise et l'intégration des données existantes, telles que les postes de transformation et les armoires électriques, la création de schémas internes pour faciliter la gestion des installations, l'exportation et la préparation des données pour les intégrer dans un logiciel de dimensionnement avancé, la mise en place d'une nouvelle plateforme GMAO pour centraliser les données et planifier les interventions de maintenance. L'acquisition d'un logiciel de dimensionnement est d'environ CHF 40'000.-. Ce logiciel permettra de simuler les flux d'énergie, d'évaluer les contraintes sur le réseau et d'anticiper les besoins futurs. Cet outil sera également acquis par d'autres communes membres de la SACEN (Delémont, St-Imier, Tramelan et Moutier), ce qui pourrait réduire son coût grâce à une mutualisation des achats. Les heures supplémentaires pour prestations complémentaires d'environ CHF 20'000.- permettront de clarifier les incohérences et d'effectuer des ajustements non inclus dans l'offre initiale. Les marges pour divers et imprévus représentent CHF 10'000.-. Une marge est aussi fixée pour couvrir d'éventuels besoins imprévus liés à l'exécution du projet. Ce projet a reçu un préavis favorable des commissions des finances et de l'équipement, témoignant de son alignement avec les priorités stratégiques de notre Commune. Cette demande de crédit de CHF 160'000.- représente un investissement stratégique et nécessaire pour moderniser notre réseau électrique et garantir son efficacité. Je vous invite à soutenir ce projet et je demande l'entrée en matière sur ce crédit.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : « Le Parti Les Vert-e-s approuve sans réserve le crédit d'achat d'un logiciel permettant une utilisation efficace d'un réseau électrique local toujours plus complexe et l'actualisation du cadastre neuvevillois. La transition énergétique sera de la sorte facilitée. Les Vert-e-s remercie le service de l'équipement pour le travail fourni.»

M. F. Teutsch, PLR : « Le Parti libéral-radical accepte l'acquisition de ce logiciel et vous le recommande vivement.»

M<sup>me</sup> A. V. Petrig, PSN : « Au vu de ce qui nous attend dans les prochaines années, le Parti socialiste accepte la mise à jour du cadastre et l'acquisition de ce logiciel.»

M. C. Louis, PVN : souhaite savoir quelle est la provenance du logiciel et s'il est connu en Suisse.

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que l'entreprise se trouve à Lucerne et que le logiciel est aussi utilisé dans d'autres pays comme l'Inde et l'Angleterre.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général accepte ce crédit d'engagement pluriannuel (2025-2026) de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique.

## 7. Demande d'une dépense périodique de CHF 120'000.-/an dès le 1<sup>er</sup> août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100% EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville: arrêté du Conseil général (L. Glatz/D. Bloch)

Message du Conseil municipal : « Les directions d'école obligatoire et tout le corps enseignant se voient confrontés à des situations familiales de plus en plus complexes, à des élèves présentant des pathologies diverses, à des situations de harcèlement et à des dynamiques de classes très compliquées à gérer. Ces situations rendent le climat peu propice à l'apprentissage et augmentent le risque d'épuisement professionnel des enseignants avec des absences de longue durée à la clé. Les objectifs du/de la travailleur/euse social/e en milieu scolaire s'alignent sur ceux de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. La mise en place d'un service de travail social scolaire améliore les conditions d'apprentissage et soutient tant les enfants, que leurs parents et les professionnels. Le/la travailleur/euse social/e en milieu scolaire a pour mission la gestion des conflits et des relations à l'école, la lutte contre la violence et le harcèlement, un soutien lors d'événements difficiles. Il/elle encourage l'intégration des enfants et adolescents, les soutient en collaboration avec les enseignants et leurs parents, propose d'autres services spécialisés en cas de besoin. Il/elle aide l'école dans la détection, le constat et le traitement précoce de problématiques sociales qui mettent en danger la réussite scolaire des élèves ou entravent le bon déroulement de l'enseignement. Le canton de Berne promeut le travail social en milieu scolaire depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'une offre complémentaire de l'école obligatoire au même titre que l'école à journée continue (art.1d de la Loi sur l'Ecole obligatoire (LEO)). Le canton subventionne le traitement. Actuellement, il octroie une subvention de CHF 16.65 pour chaque élève ayant directement accès au travail social en milieu scolaire avec un plafond à 10% des coûts de traitement. Les lignes directrices préconisent un poste à plein temps pour 600 à 900 élèves. 90% des élèves scolarisés dans le canton de Berne ont accès à ce service placé sous la responsabilité de la Direction de l'Instruction publique et de la culture du canton (INC). Celle-ci recommande de confier la conduite opérationnelle des travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire à un service directeur du domaine social. C'est en majorité le corps enseignant qui fait appel à ces travailleurs sociaux, suivi par les élèves, leurs parents, plus rarement la direction de l'école. Le projet : Le service de travail social en milieu scolaire serait créé par la Municipalité de La Neuveville pour l'ensemble du territoire de l'Autorité sociale (La Neuveville, Plateau de Diesse et Nods) selon un contrat de prestations similaire à celui du service social régional. Cette stratégie permet un suivi des élèves durant toute leur scolarité obligatoire par le même service. Un dossier complet sera soumis pour approbation à l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO), afin de répondre aux conditions d'obtention des subventions

cantonales. Nombre d'élèves dans les communes couvertes par l'Autorité sociale :

Année	École primaire		
	Plateau de Diesse	Nods	La Neuveville
2021/22	185	75	273
2022/23	192	73	274

Année	Collège		
	Plateau de Diesse	Nods	La Neuveville
2021/22	61	31	104
2022/23	61	24	102

Année	Total élèves :
2021/22	729
2022/23	726

Année	La Neuveville		Plateau de Diesse		Nods	
	Total élèves	% d'élèves	Total élèves	% d'élèves	Total élèves	% d'élèves
2021/22	377	52%	246	34%	106	14%
2022/23	376	52%	253	35%	97	13%

Le poste serait subordonné hiérarchiquement au responsable du Service social régional (SSRN) (10% EPT de direction prévus) et politiquement intégré dans le département des affaires sociales. Il nécessite, en fonction du nombre total d'élèves concernés, l'engagement de 100% de poste de travailleur/euse social/e, idéalement réparti sur 2 personnes, pour augmenter la flexibilité du service sur les sites d'activité (écoles primaires et Collège de District). D'un point de vue localisation, la forme choisie est mixte : localisation dans les locaux du Service social régional, avec mise à disposition, selon nécessité, d'un local pour des séances dans les écoles concernées. S'il est accepté, le projet démarrera au 1<sup>er</sup> août 2025. Il est inscrit au budget 2025. Les frais uniques d'installation et les frais d'exploitation périodiques seront répartis entre les 3 communes selon le nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune au 30 septembre de l'année scolaire en cours. La facturation sera semestrielle (décembre et juin). Les coûts sont estimés à CHF 120'000.-, hors de la subvention cantonale (10% des salaires) qui est demandée à la fin de l'année scolaire pour l'année précédente (pour la 1<sup>ère</sup> fois en septembre 2026 pour 2025). Selon M<sup>me</sup> Bartolome de l'OECO, le canton préconise un coût de CHF 100'000.- à CHF 140'000.- pour un 100% EPT. Budget prévisionnel

Description	Charges	Subvention cantonale
Travailleur/euse social/e 100% salaire annuel brut	CHF 100'000.-	CHF 10'000.-
Direction opérationnelle 10%	CHF 10'000.-	
Projets, événements	CHF 1'000.-	
Formation continue - supervision	CHF 3'000.-	
Frais de déplacements	CHF 1'000.-	
Frais de téléphone, licences informatiques	CHF 1'000.-	
Frais de locaux SSRN	CHF 4'000.-	
<b>Total prévisionnel</b>	<b>CHF 120'000.-</b>	<b>CHF 10'000.-</b>

### Frais uniques d'installation

Informatique - téléphonie	CHF 3'000.-
Aménagement bureau	CHF 5'000.-
Divers aménagements	CHF 2'000.-
<b>Total frais d'installation</b>	<b>CHF 10'000.-</b>

Coûts bruts prévisibles par commune (hors subvention) :

	La Neuveville	Plateau de Diesse	Nods	Total
Nombre élèves moyen 2021/2022	377	250	102	728
Total d'élèves en %	52%	34%	14%	100%

Frais uniques d'installation	CHF	CHF	CHF	CHF
	5'175.-	3'430.-	1'395.-	10'000.-

Budget annuel brut	CHF	CHF	CHF	CHF
	62'103.-	41'155.-	16'742.-	120'000.-

L'intérêt des communes membres du SSRN a été confirmé par leurs représentants à l'Autorité sociale lors d'une séance, après discussion informelle dans les conseils communaux de Plateau de Diesse et de Nods. Le projet a été soumis à M<sup>me</sup> Giovanna Munari Paronitti de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et ses remarques ont été prises en compte. Préavis des commissions : Les préavis de la commission scolaire de l'École primaire de La Neuveville (séance du 26 novembre 2024) et de la commission de la Communauté scolaire du Plateau (séance du 27 novembre 2024) seront transmis oralement au Conseil général pour des raisons de délais. La commission du Collège du district a donné un préavis favorable lors de sa séance du 6 novembre 2024. La commission des finances de La Neuveville a donné un préavis favorable le 7 novembre 2024. Préavis des Conseils communaux/municipaux : Le Conseil municipal de La Neuveville a donné un préavis favorable dans sa séance du 30 septembre 2024. Le Conseil communal de Nods a émis un préavis favorable dans sa séance du 30 octobre 2024. Le Conseil communal du Plateau de Diesse a donné un préavis favorable dans sa séance du 11 novembre 2024. Compétences de décision : Selon l'art. 43 du Règlement d'organisation (RO), le Conseil général de La Neuveville est compétent pour la création de ce poste et pour le montant total de la dépense périodique sous réserve de référendum facultatif. Selon l'art. 6 du RO de la commune de Nods, son Assemblée communale est compétente et prendra sa décision le 17 décembre 2024. L'Assemblée communale de Plateau de Diesse prendra sa décision lors de sa séance du 17 décembre 24, conformément à l'article 5 de son RO. Conclusion : Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la dépense périodique et la création de poste demandées, à condition que les communes de Nods et de Plateau de Diesse acceptent de participer au projet et à son financement lors de leurs assemblées communales respectives qui auront lieu le 17 décembre 2024 et que la demande de subvention soit acceptée par le canton. »

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale : les situations difficiles à l'école sont de plus en plus nombreuses. Il n'est pas possible de demander aux enseignants et aux médiateurs de prendre en charge toutes les problématiques. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> K. Aeschlimann-Blaser, PLR : « Au nom du Parti libéral-radical, nous demandons d'accepter la demande d'une dépense périodique de CHF 120'000.- par an dès le 1<sup>er</sup> août 2025, pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire. Cette initiative est non seulement essentielle pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville, mais elle contribuera également à soulager le corps enseignant. En disposant d'un professionnel dédié à l'accompagnement social, les enseignants pourront se concentrer pleinement sur leur mission éducative plutôt que de se retrouver à gérer des situations qui ne relèvent pas de leurs compétences. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, de favoriser un environnement d'apprentissage plus serein et productif. Nous croyons fermement que la présence d'un travailleur social en milieu scolaire apportera un soutien inestimable tant pour les élèves

en besoin que pour le personnel éducatif. Ce poste sera un allié clé dans la promotion du bien-être des élèves, dans la prévention des difficultés sociales et dans l'amélioration de la dynamique scolaire. »

M. C. Voisard, PVN : « Je vous remercie de ces informations et j'aurais une question complémentaire au sujet de la réserve liée à l'acceptation du projet par les assemblées communales des deux autres communes de l'Autorité scolaire : qu'advient-il du projet en cas de refus dans une de ces communes, ou les deux, après un vote favorable à La Neuveville ? Est-ce que ce projet tombe à l'eau, ou se poursuit au pro rata, ou est-ce qu'il doit être repris à zéro ? »

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale : répond que si ce projet devait être refusé par l'une ou l'autre commune de l'Autorité sociale, la Commune de La Neuveville continuerait de manière individuelle dans la mise en place de ce poste. Il y aurait alors un/e travailleur/euse social/e à l'école primaire, mais pas au Collège. Pour sa part, cela ne ferait pas vraiment sens. Elle espère que son/sa successeur/e maintiendra ce projet s'il devait être refusé par les communes du Plateau.

M. C. Voisard, PVN : « Dans tous les cas, les Vert-e-s reconnaissent pleinement l'importance de pouvoir doter nos écoles d'un tel professionnel, qui sera amené à intervenir de manière spécifique dans des situations qui peuvent être lourdes et nous soutenons cette demande de dépense périodique. »

M. C. Nicolet, FOR : « Il y a des objets qui sont traités par la commission des finances qui ne peuvent tout simplement pas suivre la simple logique de retour sur investissement sur le plan financier, et cet objet en fait partie. Si l'engagement de cette personne peut contribuer à ne faire qu'un seul élève par année puisse terminer son cursus de manière sereine, on pourra considérer que l'investissement aura déjà valu la peine. La simple présence du corps enseignant ce soir montre qu'il y a vraiment une nécessité. Donc, Forum soutient cette démarche. »

M<sup>me</sup> C. Brazier, PSN : « Le Parti Socialiste de La Neuveville considère qu'un ou une travailleur-se social-e offre des outils nécessaires dans la société. Son embauche permet de prévenir l'escalade des conflits, de maintenir un climat social, de préserver la santé des enseignant-e-s et de proposer une course d'action stratégique raisonnée lors de problématiques sociales complexes et toujours plus nombreuses, impliquant de nombreux acteurs-trices hors de l'école. »

M. A. T. Gutmann, UDC : « Cette initiative nous paraît nécessaire pour le soutien de nos élèves et le Parti UDC vous recommande d'approuver cette dépense périodique. »

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale : précise que les commissions scolaires du Plateau et de La Neuveville ont approuvé cette création de poste.

M<sup>me</sup> D. Bloch, conseillère municipale : informe que le travail sur la concrétisation a déjà commencé, afin de présenter un dossier à l'Office cantonal de l'école obligatoire et du conseil (OECO) pour ce poste.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général accepte cette dépense périodique de CHF 120'000.-/an dès le 1<sup>er</sup> août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100% EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville.

## 8. Création d'une commission spéciale (commission non permanente) du Conseil général chargée d'élaborer un projet de la révision du Règlement du Conseil général : décision (Bureau du Conseil général)

Message du Bureau du Conseil général : « Le 2 octobre 2024, le Conseil général déclarait irrecevable une motion déposée par M. L. Longo, conseiller général, visant la création d'une commission spéciale du Conseil général pour travailler sur la modification du règlement du Conseil général. A cette même occasion, M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin, maire, précisait que le problème de cette motion touchait la forme et pas le fond. Elle proposait alors au président du

Conseil général de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine séance de décembre prochain. Les éléments susmentionnés ressortent du procès-verbal de la séance du 2 octobre dernier. Ainsi, un projet de mandat a été élaboré par M. L. Longo, en collaboration avec la chancellerie municipale, et soumis au bureau du Conseil général qui, dans sa séance du 13 novembre 2024, a décidé de porter un point à l'ordre du jour du 4 décembre 2024. Le Conseil général est ainsi appelé à approuver la création de cette commission, aux conditions stipulées dans le mandat annexe, qu'il est prié d'approuver également. En cas de création de cette commission spéciale, ses membres seraient élus lors de la séance constitutive du Conseil général de 2025. »

M. R. Mamie, président, PVN : informe que le Bureau du Conseil général a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour. Il propose de voter sur cet objet en deux temps. Il sera voté en premier lieu sur le principe de la création de cette commission non-permanente et ensuite, un deuxième vote aura lieu sur l'acceptation du mandat. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, PLR : rappelle que, lors de la séance précédente, il a déjà été discuté du mandat que prendrait cette commission non permanente. Avec l'aide de la Chancellerie municipale, un projet de mandat a été élaboré et vous est soumis ce soir. Il a deux précisions à faire concernant ce mandat qui est plutôt clair. La commission à pour but d'examiner le Règlement actuel du Conseil général et de proposer si nécessaire des modifications. Elle va également fournir des conclusions et des recommandations au Conseil général sous forme d'un rapport écrit. Il s'agit d'un groupe de travail qui va être mis en place au travers de cette commission. Concernant les jetons de présence, le Bureau a décidé de proposer de doubler les jetons de présence pour le président de cette commission étant donné qu'il y aura une petite charge de travail. C'est une coutume qui se fait du côté allemand, qui a été reprise dans ce projet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur la création de la commission : par 27 voix favorables et 7 abstentions, le Conseil général accepte la création d'une commission spéciale (commission non permanente) du Conseil général chargée d'élaborer un projet de la révision du Règlement du Conseil général.

Ensuite, le président passe au vote sur l'approbation du mandat de ladite commission : par 27 voix favorables et 7 abstentions, le Conseil général accepte le mandat qui lui a été soumis.

M. R. Mamie, président, PVN : indique que la commission est donc créée et ce sera le rôle de la prochaine législature de réunir les conseillers et conseillères généraux/ales qui en feront partie.

## 9. Crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour la rénovation du pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise – Décompte final : information (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 2 décembre 2022, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC. Pour rappel, ce crédit comportait les éléments suivants : Rénovation des deux chambres funéraires séparées par une paroi amovible ; Création d'une salle de recueil de 20m2 avec paroi amovible donnant sur la terrasse couverte ; Construction de deux WC, dont un approprié aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont commencé au printemps 2022. Après une interruption due au mois d'hiver, ils se sont poursuivis au printemps 2023. Le pavillon est à nouveau fonctionnel depuis le début de l'été 2023. Nous relevons que, malgré la situation tendue au niveau des approvisionnements mondiaux et grâce au très bon suivi de chantier effectué par nos mandataires, nous avons réussi à tenir notre budget. Le budget de CHF 295'000.- a bien été respecté étant donné que la dépense finale se monte à CHF 303'600.25. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 295'000.- TTC, accuse

un dépassement de CHF 8'600.25 et qu'il est de la compétence du Conseil municipal de le valider.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: espère que ce pavillon sera utilisé le plus tardivement possible.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

## 10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) «Voiture Mobility à La Neuveville» (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: «Le Parti Les Vert-e-s demande au Conseil municipal la mise en œuvre du projet d'installation d'une ou plusieurs voitures Mobility sur le territoire communal. Il précise également que son postulat précédait demandait de considérer les synergies avec les communes voisines, ainsi que l'utilisation de ce véhicule pour l'usage interne de la commune. Dans sa réponse du 2 octobre 2024 au postulat du Parti Les Vert-e-s, le Conseil municipal détaillait les informations reçues de l'entreprise Mobility pour la mise à disposition d'un véhicule ainsi que les coûts engendrés. Selon le véhicule choisi, la taxe de base coûte entre CHF 5'300.- TTC et CHF 7'500.- TTC par année. Le chiffre d'affaires minimum est défini entre CHF 7'050.- TTC et CHF 10'300.- TTC par année. Le budget minimum à planifier par année pour la commune pour la mise à disposition d'un véhicule Mobility est donc de CHF 12'350.- TTC à CHF 17'800.- TTC, selon le modèle choisi. Certains frais non inclus sont à ajouter au tarif annuel, notamment la place de stationnement, les suppléments et taxes liés à l'utilisation du véhicule (supplément carburant/énergie). Le contrat a une durée minimale de 24 mois. Le Conseil municipal propose au Conseil général de mettre en place une voiture Mobility à la gare pour un temps d'essai de 24 mois. Cette expérience sera évaluée au terme du temps d'essai. Le Conseil municipal évaluera s'il est intéressant de prolonger le contrat avec l'entreprise Mobility. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter cette motion en tenant compte qu'il est prévu de faire un temps d'essai de 24 mois.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: «Vous avez pris connaissance de la réponse du Conseil municipal. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> H. Wingo, PSN: propose, au nom du Parti Socialiste de La Neuveville, d'accepter cette motion. Elle suggère que cet essai soit communiqué. Il pourrait faire l'objet d'un article dans le Courrier et de quelques publicités à intervalles régulières pour susciter de l'engouement et pérenniser ce service.

M. B. Kraus, PVN: «Je me réjouis que le Conseil municipal recommande l'acceptation de la motion du Parti Les Vert-e-s concernant la réinstallation d'une voiture Mobility sur notre territoire communal. Dans sa réponse, le Conseil municipal détaille les aspects financiers du projet et annonce que cette installation sera mise en œuvre pour une période d'essai de 24 mois. Le Parti Les Vert-e-s remercie le Conseil municipal pour cette prise de position et sa recommandation. Toutefois, il constate que plusieurs éléments de la motion, respectivement du postulat initial, ne figurent pas dans la prise de position du Conseil municipal. Il s'agit en particulier des synergies avec les communes voisines, de l'utilisation d'un usage interne de la Commune et des conditions favorables pour les jeunes, les aînés et les personnes au revenu modeste. Le Parti Les Vert-e-s part de l'idée que ces éléments sont importants pour garantir la présence à long terme de ce véhicule sur notre territoire. Ces points avaient déjà été évoqués dans le postulat initial du Parti Les Vert-e-s du 7 décembre 2023 et dans une interpellation du Parti Les Vert-e-s déposée le 12 juin 2024. A la réponse de ces trois instruments parlementaires, y compris la réponse du Conseil municipal à la présente motion, le Conseil municipal a, à chaque fois, occulté sa prise de position sur ces éléments. Le dépôt d'une voiture Mobility pourrait gagner en importance en liaison avec la fermeture de la gare de Gléresse où une voiture Mobility est actuellement déposée, ceci dans l'idée d'une vision plus large avec les communes du nord du lac de Bièvre. Le Parti des Vert-e-s de La Neuveville insiste pour que le Conseil municipal mette tout en œuvre pour assurer la présence à long terme d'au

moins un véhicule Mobility sur le territoire communal. Le Parti des Vert-e-s recommande l'acceptation de cette motion, ceci en tenant compte des éléments figurant dans la motion initiale et de la présente intervention.»

M. C. Junod, PLR: recommande, au nom du Parti libéral-radical, d'accepter cette motion et ainsi d'essayer pendant 24 mois de rendre ce service plus intéressant qu'il ne l'était par le passé. Ensuite, il ajoute la remarque suivante: «Essayons de ne pas perdre des places de parc pour nos habitants lors de la réalisation de ce projet.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.

## 11. Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) «Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville» (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal: «La motionnaire demande l'élaboration d'un plan d'action annuel de prévention et de lutte contre la violence domestique à La Neuveville. Le Conseil municipal propose de reconduire l'action initiée par la commission de la sécurité par le biais d'une information sur les structures d'aide aux victimes dans la région. Cela se ferait au moyen d'une affiche qui informerait la population locale sur les structures régionales d'aide aux victimes. Cette annonce serait diffusée ou publiée: dans le Courrier de La Neuveville, dans les annonces publicitaires du Cinéma de La Neuveville, dans divers lieux publics, vitrines officielles de la Commune (ex. rez-de-chaussée de la Municipalité/Service social régional), les écoles primaire, secondaire et de commerce, les crèches, la bibliothèque et la ludothèque, le Centre d'Animation de Jeunesse, les centres sportifs, les toilettes publiques ainsi que dans les locaux de la Police cantonale, sous réserve de leur accord, dans les pharmacies, auprès des professionnel(le)s de la santé ainsi que dans les différents commerces locaux. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter cette motion.»

M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin, maire: comme il est mentionné dans le message du Conseil municipal, c'est un thème qui a été abordé à plusieurs reprises à la Commission de la sécurité qu'elle préside. La violence domestique est un mal sournois derrière les portes closes. Parfois, les victimes ne savent pas à qui s'adresser et dans les statistiques qui nous sont fournies par la police, il y a assez peu de cas déclarés. Il s'agit parfois d'un cas identique que l'on retrouve à intervalles réguliers. Elle indique qu'il y a beaucoup de cas de violence domestique qui ne sont jamais déclarés. Elle pense que cette démarche fait sens et demande au Conseil général d'approuver cette motion. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> S. Mamie, PVN: «Se préoccuper de la violence domestique est malheureusement un sujet impossible à écarter. Elle peut se manifester dans tous les milieux sociaux et dans toutes les générations. La vigilance est de mise dans la lutte contre ce fléau souvent caché. Relancer régulièrement des campagnes de prévention est un bon moyen de mettre cette thématique au grand jour, afin de sensibiliser la population dans son ensemble et pour mieux soutenir les victimes dans leurs démarches de demande d'aide. Le Parti Les Vert-e-s suit la proposition du Conseil municipal et encourage l'acceptation de cette motion.»

M<sup>me</sup> J. Moeckli, PSN: «Nous saluons la proposition du Conseil municipal de poursuivre la sensibilisation contre la violence domestique par le biais des actions menées par la Commission de la sécurité, et encourageons également à publier les informations sur le site Internet de La Neuveville. Cette campagne joue un rôle essentiel en informant la population et en contribuant à la prévention des violences domestiques. Malheureusement, même dans notre ville et notre région, le domicile peut parfois devenir un lieu dangereux. L'actualité récente nous en offre de tristes exemples. Il y a quelques semaines, un habitant de La Neuveville a été mortellement agressé chez lui. Quelques jours avant, à La Chaux-de-Fonds, une

mère de 42 ans et sa fille de 17 ans ont été assassinées dans leur sommeil par le père de la famille au moyen d'une arme à feu, un double féminicide parmi les 20 autres cette année. En effet, depuis le dépôt de cette motion, le 2 octobre, six femmes ont été tuées dans notre pays, et une femme a survécu aux coups de couteaux de son compagnon au Locle, la semaine passée. Face à cette réalité, le Parti Socialiste neuvevillois vous recommande vivement d'accepter cette motion. À l'occasion de la Journée internationale contre les violences domestiques, le 25 novembre, nous souhaitons également rappeler l'existence de la ligne d'urgence du canton de Berne pour les victimes de violences dans la sphère familiale: 031 533 03 03. Cette hotline, gratuite et disponible 24h/24, offre protection, hébergement d'urgence sécurisé pour les femmes et leurs enfants victimes de violences domestiques, ainsi que des consultations téléphoniques pour les victimes, leurs proches et les professionnels-es concernés. Je vous remercie.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.

## 12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) «Parc à chien aux alentours de la vieille ville» (C. Ferrier/A. Louis)

Position du Conseil municipal: «Le Parti Les Vert-e-s demande au Conseil municipal la création d'un parc à chiens aux alentours de la vieille ville où ces animaux pourraient évoluer en liberté sous le contrôle de leurs propriétaires. Sur le territoire communal, plusieurs parcelles proches de la vieille ville pourraient être clôturées et aménagées en parc pour les chiens. Toutefois, la parcelle no 421, dite des Levées de Vaux, ne peut pas être utilisée. L'aménagement resterait relativement simple: une clôture, une poubelle avec distributeur de sachets pour les déjections canines et éventuellement un banc. Il faudra aussi évaluer les charges d'entretien de cette parcelle. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter cette motion.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: laisse la parole à M. A. Louis.

M. A. Louis, conseiller municipal: indique que le Conseil municipal préavis favorablement ce projet. De nombreuses études montrent qu'avoir un chien pallie, entre autres, l'isolement, la solitude et le manque d'activité physique, notamment pour les personnes plus âgées. Le Conseil municipal pense que les infrastructures adéquates seront les bienvenues pour les propriétaires de chiens. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> S. Mamie, PVN: «Le Parti Les Vert-e-s a pris connaissance de la réponse positive du Conseil municipal concernant l'installation d'un parc à chiens et l'en remercie. Les chiens sont des compagnons affectueux et importants pour de nombreuses et nombreux citoyens. La mise en place d'un lieu qui leur serait réservé permettrait de contribuer à leur bonne santé et leur confort en toute sécurité, sans gêner la population moins habituée à côtoyer les canidés. Le Parti Les Vert-e-s recommande ainsi vivement au Conseil général d'accepter cette motion qui réjouira les chiens et leurs propriétaires.»

M<sup>me</sup> A. Honsberger, PLR: «La motion propose la création d'un parc à chien, une idée plutôt sympa. Par contre, ce qui inquiète le Parti libéral-radical, c'est l'emplacement choisi: les alentours de la vieille ville. En effet, les deux seuls terrains communaux libres en vieille ville sont celui situé en face du Centre d'animation de jeunesse (CAJ) et celui des Levées de Vaux. Or, ces deux terrains sont constructibles, et le Parti libéral-radical estime qu'ils devraient être réservés à des projets tels que la construction de logements, d'appartements protégés ou encore d'une crèche communale. La motion indique, à juste titre, qu'on pourrait utiliser provisoirement ces terrains en attendant que les projets de construction soient réalisés et les utiliser également pour faire du dressage de chiens. Or, ce type d'activité près de la vieille ville risquerait de générer des nuisances sonores pour les habitants. Les communes qui offrent de tels espaces choisissent justement des emplacements situés en dehors des zones urbaines, précisément pour

minimiser ces désagréments. Nous pensons qu'un tel projet pourrait être envisagé, mais pas sur des terrains situés à proximité de la vieille ville. C'est pourquoi, le Parti libéral-radical n'est pas favorable à l'acceptation de cette motion.»

M<sup>me</sup> C. Wingo, PSN: demande à M<sup>me</sup> Honsberger si dans sa réflexion, les personnes âgées devraient aller en bordure de ville pour promener leur chien alors qu'il a été expliqué qu'il serait nécessaire d'avoir un espace plus proche pour soutenir les personnes âgées. Elle ne comprend pas bien la réflexion sur ce point.

M<sup>me</sup> A. Honsberger, PLR: répond que sa réflexion était partie plutôt sur la problématique du dressage de chien. Elle ajoute que chaque personne qui prend un chien a la responsabilité de le promener.

M<sup>me</sup> C. Wingo, PSN: rappelle que la durée de vie d'un chien est de 16 ans en moyenne.

M<sup>me</sup> C. Känel, FOR: demande au Conseil municipal s'il a déjà une idée de la parcelle qui sera utilisée pour ce projet étant donné que la parcelle n°421 ne pourra pas être utilisée.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: aucun choix n'est fait quant à la parcelle choisie pour ce parc à chiens. C'est un sujet complexe que le Conseil municipal devra encore discuter. Il passe la parole à M. A. Louis.

M. A. Louis, conseiller municipal: ajoute qu'il n'est pas question d'utiliser des terrains a priori prévus pour des projets de constructions futurs. Le Conseil municipal ne peut pas aujourd'hui indiquer le terrain qui sera dédié à ce projet, mais il y travaille.

M. L. Burkhalter, PLR: pense qu'il est possible d'aller promener ses chiens en dehors de la vieille ville et qu'il n'est pas nécessaire de créer un parc à chiens dans ce périmètre.

M. A. Guillaume, FOR: insiste à titre personnel sur le fait que ce parc à chiens risque de créer des désagréments au niveau du bruit et espère que les propriétaires de chiens ramasseront les déjections de leurs animaux, comme ils le font dans le reste de la Commune.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **par 14 voix positives, 13 voix négatives et 7 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

### 13. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: « Le Parti Les Vert-e-s demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'installer des capteurs solaires dans le périmètre de la vieille ville tout en respectant la haute valeur patrimoniale de ce lieu. Actuellement, le Règlement du Plan de quartier "Vieille Ville" ne permet pas l'installation de panneaux solaires sur les toitures dans le périmètre de la vieille ville. En effet, l'art. 5.2.13 al. 4 précise que "à l'exception des cheminées et tuyaux de ventilation, d'autres superstructures ou ouvertures sont proscrites". Plusieurs communes, qui possèdent un centre historique, ont mené une réflexion afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments historiques. Le postulant cite notamment la Commune de Milvignes. La Chaux-de-Fonds, par exemple, permet l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments du centre compris dans le périmètre ISOS, mais avec des conditions restrictives. Le Services des monuments historiques suit les directives cantonales et n'est pas opposé à la pose de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments de la vieille ville. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: « Le Conseil municipal vous propose d'accepter ce postulat. Il est temps que nous fassions quelque chose dans ce sens en vieille ville. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, PVN: rejoint les conclusions de M. Ferrier. La question des capteurs solaires en vieille ville est un sujet qui revient régulièrement au sein de la population avec de

nombreuses questions liées au patrimoine, à la transition énergétique et aux défis techniques que représentent ces installations photovoltaïques en vieille ville, car il s'agit d'un contexte particulier. C'est un projet important pour la prochaine législature. Il remercie le Conseil municipal pour son préavis positif et invite les membres du Conseil général à approuver ce postulat. Il rappelle que ce projet est également pertinent pour d'autres secteurs, comme le hameau de Chavannes. Il se réjouit de voir les conclusions de cette étude.

M. F. Gerz, sans parti: souhaite savoir ce qu'est un capteur solaire respectueux.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: répond qu'il s'agit d'un capteur solaire qui respecte le cadre dans lequel il est installé.

M. F. Gerz, sans parti: trouve qu'il n'est pas clair de savoir de quel type de capteur il s'agit.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: rappelle qu'il est proposé d'accepter ce soir le postulat, ce qui permettra ensuite d'étudier la meilleure solution qui sera adaptée à ce projet.

M. L. Longo, PLR: souhaite savoir si les transformateurs aux abords de la vieille ville permettent actuellement de pouvoir supporter la production solaire.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: répond que les transformateurs sont actuellement adaptés. Par contre, les conduites électriques sont limitées pour cet usage.

M. P. Gaspar, PSN: encourage, au nom du Parti Socialiste de La Neuveville, l'acceptation de ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

### 14. Position CM et décision CG sur le postulat PVN/PLR (C. Voisard/M. Cochet) « Congé après la Fête du Vin » (L. Glatz)

Position du Conseil municipal: « Dans le postulat déposé lors du Conseil général du 2 octobre 2024, les postulants demandent au Conseil municipal d'étudier l'opportunité de déplacer le congé scolaire du lundi du Jeûne fédéral au lundi qui suit la Fête du Vin. D'après le diagramme des fonctions de l'instruction publique du canton de Berne, la commission scolaire est seule compétente pour attribuer les jours de congé à l'école primaire et non le Conseil municipal. Par conséquent, le Conseil municipal ne peut donner suite à ce postulat. Par ailleurs, cette demande a déjà été soumise à la commission de l'instruction et de la jeunesse (CIJ) par l'un des postulants lors de la séance du 10 septembre 2024. La direction avait également évoqué la possibilité de réaliser un sondage auprès des parents pour le deuxième semestre 2024/2025 lors de cette même séance. Les résultats de ce sondage seront bien entendu transmis aux membres de la commission pour étude et décision. Le Conseil municipal recommande donc au Conseil général de refuser ce postulat qui est hors du champ de ses compétences. Il est dès lors techniquement irrecevable. L'Exécutif communal suggère aux postulants, tous deux commissaires à la CIJ, de suivre ce dossier au sein de leur commission. »

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale: n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN: « Je vous remercie pour les explications écrites. Je ne vous cache pas que nous aurions préféré qu'elles restent moins en superficie, en particulier nous aurions aimé savoir si le Conseil municipal avait ou non un avis sur le fond du sujet. Nous n'ignorons pas quelles sont les compétences de la Commission de l'instruction et de la jeunesse, mais tout de même nous parlons ici d'une école importante pour la Commune et d'une manifestation tout aussi importante. De plus, il y a un minimum de concertation nécessaire avec le Collège de district, ce qui n'entre pas dans les compétences de cette commission et où La Neuveville est représentée par le Conseil municipal. Nous prenons acte de la réponse et après concertation entre les deux cosignataires, nous avons décidé de retirer ce postulat et de

poursuivre la discussion en commission si, dans sa prochaine composition, elle veut bien en débattre. »

M. M. Cochet, PLR: « Je remercie la prise de parole de M. C. Voisard. Peut-être qu'avec un jour férié pour tous, nous aurions eu plus de succès. »

Le Conseil général prend acte du retrait de ce postulat.

### 15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: « Dans son postulat déposé le 2 octobre 2024, le Parti les Verts-e-s La Neuveville demande au Conseil municipal d'étudier une nouvelle approche de gestion des déchets à St-Joux. Il souhaite que les poubelles et conteneurs soient plus visibles et qu'un tri des déchets, digne de la qualité des lieux, soit mis en place. Pour la récolte des déchets, le site de St-Joux propose 4 containers métalliques de 800 litres et 6 poubelles d'une contenance de 120 litres. À partir de 2022, le Conseil municipal a remplacé les anciennes poubelles hétéroclites par un nouveau modèle en bois adapté au site. Ce modèle est utilisé pour tous les espaces verts du territoire neuvevillois. En 2023, le Service de la voirie a testé le tri des déchets à St-Joux par l'installation de conteneurs pour le verre et le PET, en plus des poubelles pour les déchets incinérables. Cette initiative n'a pas donné les résultats escomptés. Les déchets étaient mélangés et ont dû être évacués à l'usine d'incinération des ordures. Le test n'a pas été reconduit en 2024. Même s'il a été amélioré par l'installation des poubelles en bois, le Conseil municipal constate que le système de récolte des déchets sur le site de St-Joux n'est pas satisfaisant et qu'il nécessite des améliorations, tant en matière de tri sélectif que de visibilité des infrastructures. Le Conseil municipal prend acte des recommandations formulées dans le postulat et chargera le Service de la gestion du territoire de mettre en place un système de gestion des déchets adéquat à St-Joux. Il faudra également compter sur un bon comportement des usagers. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: recommande, au nom du Conseil municipal, d'accepter ce postulat. Plusieurs actions ont déjà été menées à cet endroit. Son service a même été récupérer le conteneur au fond du lac avec ses déchets éparpillés et c'est un problème. Il lance un appel aux citoyens pour se comporter convenablement. Le tri des déchets sera mis en place sur le site de St-Joux. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> F. Maillat, PVN: « Le Parti des Vert-e-s est satisfait de la réponse du Conseil municipal et également heureux de constater que ses préoccupations concernant la gestion des déchets à St-Joux rejoignent celles du Parti des Vert-e-s. Ce dernier recommande l'acceptation de ce postulat. »

M. C. Junod, PLR: « Le Parti libéral-radical est également persuadé que la gestion des déchets à St-Joux mérite une optimisation et recommande l'acceptation du postulat du Parti Les Vert-e-s La Neuveville. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

### 16. Réponse à l'interpellation PVN (J.-G. Zuberbühler) « Cartes journalières CFF dégriffées Commune » (A. Kurth)

Réponse du Conseil municipal: « Pourquoi la Commune a-t-elle cessé la vente des cartes journalières CFF? L'ancien système permettait aux habitants du district de réserver des cartes par courriel ou via le site Internet neuvevillois, avec un retrait au guichet communal. La Commune de La Neuveville assumait une perte annuelle de CHF 5'000.- et consacrait environ une heure de travail quotidien à cette activité. Ce service était apprécié, notamment par les personnes sans abonnement demi-tarif. Avec le nouveau système, les cartes doivent être retirées en personne sans réservation préalable. Le billet est nominatif et sa saisie prend 15 minutes. De plus, les guichets sont fermés certains jours, ce qui complique encore l'accès. En parallèle, les tarifs flexibles

des CFF (cartes dégriffées) rendent le système moins compétitif, avec des prix souvent similaires ou plus avantageux pour les usagers. Le gain pour la Commune se limite à CHF 2.60 par carte, tandis que le temps de gestion reste élevé. Le système est donc peu pratique pour les utilisateurs et peu rentable pour la Commune. Les citoyens se sont-ils plaints? Quelques personnes ont exprimé leur déception au départ, mais la majorité a compris les raisons de l'arrêt de ce service. Impact sur le label "Cité de l'énergie"? Cette décision n'affecte pas directement le projet de labellisation. Reprise des ventes en 2025? Non, car ce système n'a ni avantage pratique ni financier pour les utilisateurs ou la Commune.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: indique que la réponse donnée par le Conseil municipal est plutôt claire et concise. Les tarifs flexibles proposés par les CFF créent un problème de fond. Il se demande si celui qui viendra acheter son billet à la Commune aura un meilleur prix que s'il achète son billet auprès des CFF avec un tarif flexible. Deuxièmement, l'achat de ces cartes journalières CFF provoquent un trafic conséquent au guichet pour un petit service rendu à la population. Dès lors, ce service ne sera plus proposé par la Commune en 2025. Nous abandonnons ce système qui n'a ni d'avantage pratique pour la Commune ni pour ses utilisateurs.

M. J.-C. Zuberbühler, PVN: «Je suis partiellement satisfait de la réponse, car, même s'il y a des arguments en défaveur de la vente de cartes journalières CFF dégriffées, cette prestation rendrait cependant service à une partie de la population.»

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

### 17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) «Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement» (C. Ferrier/D. Bloch)

Rapport du Conseil municipal: «Dans sa motion déposée le 18 mars 2024, le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de transformer progressivement les diverses places de jeux communales en lieux de rencontre intergénérationnels et d'améliorer l'équipement de ces places. Lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2024, la présente motion a été transformée en postulat sur proposition du Conseil municipal. Celui-ci considère qu'il est crucial d'adopter une approche globale, inclusive, sensible aux questions de genre et à l'âge des résidents, tout en prenant en compte les dimensions écologiques, sociales et économiques. Cette approche pourrait également reposer sur une démarche participative. Ce postulat a été approuvé par le Conseil général. Les aires de jeux présentes sur le territoire communal ont été installées, il y a déjà quelques années. Elles avaient été conçues, lors de leur installation, pour les enfants les plus jeunes en considérant que d'autres surfaces en ville permettaient aux plus grands des activités comme le sport ou les jeux de ballons. La volonté était de ne pas mélanger les jeunes enfants et les enfants plus âgés. Lors du remplacement de deux balançoires à la place de jeux du quai Maurice Moeckli, le Conseil municipal a déjà pris en compte une classe d'âge plus large en proposant des balançoires standards, mais aussi un «nid» destiné aux enfants plus âgés. Lors de la rénovation des places de jeux, le Conseil municipal tiendra compte des suggestions du postulat, afin de proposer des espaces d'échanges intergénérationnels dans les places de jeux. Si une place de jeux devait être entièrement réaménagée, une étude préalable permettrait de planifier les besoins réels et les différentes mesures d'amélioration. Elle pourrait même intégrer une démarche participative, afin de connaître les souhaits des futurs utilisateurs.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

### 18. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) «Vers une crèche municipale bilingue: intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville» (D. Bloch)

Rapport du Conseil municipal: «La faisabilité de l'intégration progressive de l'allemand dans la crèche

municipale de La Neuveville a été étudiée selon plusieurs aspects:

- 1) Intérêt des parents pour une intégration de l'allemand à la crèche:

Un questionnaire simple a été distribué aux parents: "J'adhère au projet parce que... / je n'adhère pas au projet parce que...". Douze questionnaires sont rentrés sur les quarante documents envoyés. Six d'entre eux étaient clairement favorables, quatre étaient opposés et deux très mitigés quant à l'introduction de l'allemand à la crèche. Les inquiétudes portaient sur: Le risque de critères prioritaires, voire discriminatoires à l'engagement de nouveaux/elles collaborateurs/trices (compétences versus langue maternelle); Le choix de la 2ème langue: allemand, suisse allemand ou anglais étaient proposés; La mise en doute du rôle d'une structure d'accueil dans l'apprentissage de nouvelles langues.

- 2) Entretien avec la directrice de la crèche de Troinex (GE):

Cette crèche privée de soixante places, citée par l'auteur du postulat, fait partie du groupe "Green House". Le bilinguisme de la crèche a été imposé pour obtenir des subventions communales. Les collaborateurs/trices sont engagé/e/s selon leur langue maternelle. La direction rencontre des problèmes pour trouver le personnel formé, pour intégrer les germanophones dans l'équipe et est confrontée à une grande rotation de personnel. Le langage est limité à des phrases courtes et des stratégies non verbales sont développées pour communiquer avec les enfants au niveau émotionnel.

- 3) Situation de la crèche municipale Bidibule:

L'équipe éducative, chapeauté par une directrice romande compte sept collaboratrices assistantes socio-éducatives (ASE) ou éducatrices en contrat à durée indéterminée. Trois d'entre elles travaillent à la crèche municipale Bidibule depuis plus de 10 ans (la première atteindra l'âge de la retraite en 2029). Il est actuellement difficile de trouver du personnel éducatif qualifié de niveau école supérieure (ES), surtout pour les postes en contrat à durée déterminée. Il faut noter que les formations en Suisse alémanique sont différentes de celles proposées en Romandie. Il règne une bonne collaboration et une bonne entente au sein de l'équipe. La priorité est mise sur la qualité de la prise en charge des enfants. L'engagement de personnel éducatif germanophone pour offrir une immersion dans la langue alémanique ne fait pas l'unanimité chez les parents qui nous confient leur enfant. Elle est difficilement réalisable pour une petite structure comme la nôtre où le critère principal pour une prise en charge optimale des enfants ne peut être que la qualité de la formation et de l'expérience. La rotation du personnel éducatif en contrat de durée indéterminée est très faible. La possibilité de développer un tel projet sera réévaluée lors de l'étude à prévoir dans la prochaine législature sur la meilleure manière d'augmenter le nombre de places en crèche, nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Dans l'intervalle, la prise de contacts informels avec des crèches alémaniques de la région pour organiser des échanges linguistiques ludiques et périodiques sont prévus.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

### 19. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) «Port de Chavannes – Schafis» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal: «Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le Parti libéral radical a demandé au Conseil municipal d'étudier la remise en état des poteaux du port de Chavannes – Schafis ainsi que de la passerelle métallique utilisée par les visiteurs, afin de renforcer la sécurité des propriétaires de bateaux et des visiteurs. Lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2024, le présent postulat a été approuvé. Le Conseil municipal a par ailleurs informé le Conseil général qu'une réflexion sur la remise en état des installations et le curage du port était en cours. Lors de sa séance du 19

août 2024, le Conseil municipal a adjugé les travaux de remise en état des installations portuaires. Les travaux sont planifiés pour la fin de l'année 2024, durant la période d'hivernage des bateaux.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

### 20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) «Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal: «Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le Parti Libéral Radical demandait au Conseil municipal d'améliorer la signalisation à travers le hameau de Chavannes. Lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2024, le Conseil municipal indiquait prendre acte de la situation et a exprimé sa volonté d'étudier la mise en place d'une signalisation adéquate. Le Service de la gestion du territoire étudie actuellement la mise en place de panneaux interdisant la circulation des camions dans les rues étroites du hameau. Cette mesure vise à éviter que les camions restent bloqués dans les carrefours, comme c'est le cas avec la configuration actuelle. La signalisation envisagée permettra d'améliorer la situation actuelle.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

### 21. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Interpellation PVN (R. Mamie) «Nouveaux tarifs des TLN»

Développement:

- Interpellation PVN (R. Mamie) «Nouveaux tarifs des TLN»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

### 22. Questions simples et traitement

M. P. Gaspar, PSN: «En tant qu'habitant du quartier des Mornets, je me rends compte que cela fait maintenant au moins deux ans que la balançoire de la place de jeux de la rue des Mornets a été enlevée. Ni moi, ni d'autres parents du quartier n'avons jamais été informés des raisons de cette action, ni de l'avenir de cette place de jeux qui ne compte plus qu'un tourniquet, un train en bois et un petit toboggan. Quand est-il prévu de réaménager cette place de jeux de la rue des Mornets pour qu'elle redevienne un lieu de rencontre intergénérationnel?»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: répond qu'aucun projet n'est en cours sur cette place. Il y aura peut-être un parc à chiens. Il va transmettre ce dossier au service de la gestion du territoire.

M. M. Cochet, PLR: «Concernant le fonds OECUREN, combien de Neuveilloises et Neuveillois ont profité de ce fonds en 2024, quel montant cela représente et quel bilan en tirer?»

M. K. Michel, conseiller municipal: répond que, pour l'année 2024, les fonds OECUREN utilisés n'ont pas encore été calculés. Ils le seront en début d'année 2025. Il relève qu'en 2023, environ 260 personnes/familles ont profité de ce fonds, ce qui représente environ CHF 40'000.-. La plus grande partie vient de la réduction de la consommation d'énergie. Chaque année, l'ordonnance relative au fonds peut être modifiée. Dans l'ordonnance pour 2025, il y aura en plus l'achat d'appareils électroménagers efficaces, la réduction de la consommation d'énergie et une subvention pour les installations de batteries de stockage d'énergie photovoltaïque.

M<sup>me</sup> J. Moeckli, PSN: «Quelle est la politique de la Municipalité de La Neuveville pour favoriser les artisans locaux et les artisanes locales dans l'attribution des travaux communaux inférieurs à CHF 50'000.-, tout en respectant les règles en vigueur (lois sur les marchés publics et principes de concurrence)?»

M. A. Kurth, conseiller municipal: répond que, dans la mesure du possible, les appels d'offres sont faits auprès des artisans et artisanes locaux/ales. Il faut savoir que les trois offres demandées sont en compétition. Il se peut effectivement que, sur certains chantiers de bâtiments communaux, une entreprise externe



gagne le mandat parce que le rapport prix/service est supérieur à un artisan local. Nous jouons toujours le jeu et essayons de privilégier les artisans de La Neuveville.

M. A. Guillaume, FOR: « Comme bon nombre de Neuveilloises et Neuveillois, j'ai reçu récemment un courrier m'informant d'une hausse de 30% du prix de l'eau potable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ceci appelle une réaction et une question de ma part. Le montant de l'augmentation est significatif et s'ajoute à celle des caisses-maladies et au coût de la vie en général et n'est pas anodin pour un ménage. Il l'est d'autant moins pour une entreprise dont les processus impliquent l'utilisation d'eau, comme le laminage et l'horlogerie. Si les raisons de la hausse sont clairement indiquées, je ne comprends pas que cette augmentation s'applique avant même que les travaux n'aient débuté. Aucune information sur la situation financière du Syndicat TLN n'ayant été fournie, il est difficile d'analyser la situation. Toutefois, on peut imaginer que les CHF 17 millions d'investissements ne vont pas être réalisés d'un coup, au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Si mes informations sont exactes, les délégués des communes au Syndicat doivent encore approuver cette décision. Je pose donc la question aux membres du Conseil communal et à nos délégués au Syndicat: pouvez-vous faire en sorte de limiter cette hausse? On pourrait par exemple échelonner les augmentations au fur et à mesure de l'avancement des travaux et en revoir la nécessité en fonction des résultats du Syndicat et du montant des investissements réalisés. L'impact sera ainsi moindre pour les habitants et les entreprises de notre belle cité et nos voisins du bord du lac, au moins pour quelques années. Je vous remercie pour votre attention et me réjouis de votre réponse. »

M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin, maire: « Pour rappel, le Syndicat des eaux a été créé il y a 13 ans. Sa mission est d'assurer l'alimentation en eau potable des trois communes de La Neuveville, Ligerz et Twann-Tüscherz. Quand on gère une entreprise telle que le TLN, il est impératif d'anticiper. Comme vous l'avez lu dans la circulaire reçue, le programme d'investissement pour les cinq prochaines années est conséquent. Il serait irresponsable de ne pas aligner les entrées sur les dépenses à venir. Les projections financières effectuées ont amené le comité à décider de cette augmentation, certes conséquente, mais dictée par la nécessité, la prudence et l'anticipation. Demain soir aura lieu l'assemblée des délégués du Syndicat TLN. A ce jour, les délégués des communes ont reçu comme consigne d'approuver le budget. Je passe la parole à M. L. Longo actif au TLN, pour un complément à ma réponse. »

M. L. Longo, PLR: informe que la décision de l'augmentation du prix de l'eau potable est de la compétence du comité du Syndicat dans lequel les trois communes sont représentées. L'approbation du budget est celle de l'assemblée des délégués. Il doute que, si le budget du Syndicat est refusé lors de l'assemblée, l'augmentation du prix de l'eau potable n'intervienne pas. Il invite les membres du Conseil général à assister à la séance du Syndicat du eaux TLN qui aura lieu demain et à venir y poser leurs questions.

## 23. Communications

M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin, maire: « Au dernier Conseil général, j'avais répondu à M. C. Louis que le bilan de la législature interviendrait certainement aujourd'hui. Quatre ans ont passé, et finalement, nous allons vous présenter le bilan de législature ce soir. Cela permet aussi de jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait et on est parfois surpris de voir le travail qui a été réalisé. Mes collègues et moi-même avons répertorié dans nos services un certain nombre de projets qui relevaient du programme de législature annoncé en 2021 et ensuite des prévisions qui avaient été annoncées pour les années 2022, 2023 et 2024. Nous nous sommes basés sur cela afin de voir si les prévisions avaient été tenues. Nous allons nous répartir nos services. Ce document n'a pas pu vous être fourni avant, car nous n'avons pas eu la possibilité de le mettre dans les délais à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Je demande dès lors à M<sup>me</sup> S. Wahlen, adjointe au chancelier municipal, de vous le transmettre, comme cela vous pourriez l'avoir en main avant qu'il ne paraisse dans le Courrier de La Neuveville. En préambule et se référant au cap décrit dans son programme de législature annoncé lors de

la séance du 2 décembre 2021, le Conseil municipal peut confirmer qu'il a rassemblé les forces de la Commune et a insufflé un nouvel élan pour tendre au bien-être commun et non au règlement de souhaits personnels et isolés. Il a fait respecter les règles établies et a soutenu son administration dans ce sens. Il a agi pour favoriser un esprit constructif, collégial et solidaire. Dans le cadre de la politique régionale et au sein de Jura bernois. Bienne, le Conseil municipal, par la voix de la maire, a défendu la place de La Neuveville dans le projet Avenir Berne Romande. Il a œuvré afin de maintenir la qualité de vie à La Neuveville en développant des services, en entretenant et développant des infrastructures existantes. Il a veillé à l'efficacité de la gestion politique ainsi qu'au bon fonctionnement de la localité. Afin de répondre de façon transparente, complète et détaillée à la question, nous avons établi la liste des dossiers traités par chaque département en plus naturellement du courant, à savoir en ce qui me concerne le département présidentiel, la sécurité et le contrôle des habitants. Ont été réalisés-es: les nouvelles décorations de Noël, l'intégration de La Neuveville au Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois, la révision du Règlement d'organisation et les compétences des organes communaux, Eséances, qui est le logiciel de gestion de séances pour les exécutifs, la défense des intérêts de La Neuveville suite à la fermeture de la gare de Gléresse. En ce qui concerne le Schlossberg, l'obtention du permis de construire, la résiliation du bail du Château et la création de deux baux pour la dépendance et l'état des lieux. Sont en cours à ce jour, l'élaboration d'un concept d'utilisation avec le canton du Château du Schlossberg, le système de gestion électronique des documents (GED), le tunnel CFF, par le suivi des travaux et la défense des intérêts communaux, la requalification des anciennes voies CFF, la numérisation cantonale, par le lancement des travaux en vue de son introduction dans l'administration municipale. En ce qui concerne la fermeture de la Poste de La Neuveville, des négociations sont en cours. J'apporterai encore une communication ensuite. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Denise Bloch. »

M<sup>me</sup> D. Bloch, conseillère municipale: « Au niveau de l'Autorité sociale, l'AVS et de la crèche municipale, nous sommes en train de finir l'élaboration de lignes directrices communales pour la politique des seniors. Nous avons participé, en tant que Commune pilote, à l'élaboration d'un nouveau système de gestion des cas. Nous testons un logiciel avec 9 autres communes pilotes en collaboration avec le canton. Nous avons travaillé sur le suivi de l'évolution du nombre de places nécessaires en crèche avec des réflexions qui sont en cours pour un nouveau projet pour la prochaine législature. Je passe la parole à M. C. Ferrier. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: « Pour la gestion du territoire, ont été réalisés: la réorganisation du département, le concours pour la requalification des voies CFF, la réfection du chemin de Blanchet, la finalisation des travaux à St-Joux, la rénovation de l'aire de jeux au Quai Maurice Moeckli, les bacs et la fleurissement des fontaines, la réorganisation de la déchetterie, le plan d'hivernage des bateaux, la création d'un nouveau jardin du souvenir au cimetière, la place de la Courtine est, plantation d'un arbre ainsi que des travaux de réparations divers dans les ports en phase 1. Les travaux en cours: les travaux de réparation divers dans les ports en phase 2, le couvert à vélos à la gare, d'ailleurs les travaux vont commencer la semaine prochaine ou suivante pour être terminés au printemps. Les fondations seront faites maintenant et le couvert sera construit l'année prochaine. Les projets toujours en cours sont le parc des Prés-Guétins, projet d'aménagement de la place de loisirs, le stationnement sur notre territoire, le plan d'aménagement local (PAL) et son règlement de construction communal, les négociations et le suivi du projet Ara am Twannbach, le plan de quartier partiel Ruveau, le projet mobilité par le plan vélo, la gestion des déchets sur notre territoire, la schéma de transports publics rive gauche du lac de Bienne, le couvert à vélos à St-Joux, les travaux aux Ouchettes par la réfection des conduites et des canalisations. Ces travaux sont en train de se terminer et le revêtement final sera posé l'année prochaine. A la place de la Gare, le projet et est en développement, l'étude sur le stationnement et mise en place des mesures sont à l'étude. Finalement, il y a le plan de protection des rives n°2, qui sera en dépôt public en 2025, comme

je l'avais déjà annoncé précédemment. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Laure Glatz. »

M<sup>me</sup> L. Glatz, conseillère municipale: « Pour le département de l'instruction et de la jeunesse, ont été réalisés: l'ouverture de l'école à journée continue (EJC) pendant les vacances scolaires, la réorganisation des locaux de l'école primaire, la création d'un grand jardin à l'école primaire et l'accueil des 6-12 ans au Centre d'animation de jeunesse (CAJ). Je passe la parole à M. André Kurth. »

M. A. Kurth, conseiller municipal: « Comme vous le savez, les bâtiments communaux incombent au service des finances. Les projets réalisés sont le local des pêcheurs, l'entretien des bâtiments publics (Mornets), la rénovation du pavillon funéraire et à St-Joux, l'assainissement des toilettes publiques. Les travaux en cours sont l'abri PC avec un début des travaux par le canton, Liberté 11 en étude de faisabilité pour un chauffage en remplacement du chauffage électrique, la plage et le camping en rénovations et constructions de sanitaires adaptés, l'analyse de la structure du bâtiment du CAJ, la certification énergétique CECB et pour la Bordée de Tribord, la réfection des fenêtres qui sera terminée au mois de février prochain. Je passe la parole à M. Aurèle Louis. »

M. A. Louis, conseiller municipal: « Au niveau des loisirs, sport et culture, les projets réalisés sont le bureau de l'accueil touristique, la finalisation des contrats de prestations découlant de la LEAC, le nouveau concept pour les manifestations publiques, les formulaires pour les demandes de subvention, l'assainissement du sable des terrains de beach-volley à St-Joux et la signalisation touristique qui a été mise à jour. Je passe la parole à M. Karim Michel. »

M. K. Michel, conseiller municipal: « Pour le département de l'équipement, les travaux réalisés ont été la mise en place de quatre bornes de recharge pour les voitures électriques, l'Ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (OECU-REN), les investissements dans les infrastructures et l'assainissement du réseau d'électricité réalisés en partie et en cours, le changement en LED de l'éclairage public qui a été réalisé à 95%. Il reste encore la partie cantonale. Pour les travaux en cours, il y a les accords avec les CFF et l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant les luminaires sur leur territoire, les énergies renouvelables avec le contracting pour panneaux photovoltaïques et la planification efficace pour la transition énergétique ainsi que les équipements électriques pour les terrains de sport. J'en profite pour annoncer que le département de l'équipement sera renommé en département de l'énergie. L'appellation SELN restera. »

M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin: « J'aimerais encore vous donner une liste de projets qui ont été partagés par différents services. Ont été réalisés: le remplacement des éclairages des terrains de sports en LED entre le département des loisirs et celui de l'équipement. La mise en place du chenai pour le Kitesurf et les bouées par les départements des loisirs et de la gestion du territoire. Midnight Sports: projet pilote par les écoles. Sont en cours: le plan de stratégie climatique, le plan des énergies communales, la Cité de l'Energie, la sécurité aux abords des écoles et le poste de travailleur social en milieu scolaire. Outre ce bilan non exhaustif, nos services ont traité durant ces 4 ans: 42 motions, 26 postulats, 22 interpellations et plus d'une centaine de questions simples. 33 de ces objets ont été traités par le département de la gestion du territoire, 20 objets ont été traités par le département présidentiel, le reste se partageant entre les autres départements. J'ai également une autre communication à faire. Vous l'aurez lu dans la presse locale ainsi que dans le Courrier de vendredi passé, nous faisons partie des 40 communes romandes qui se sont alliées contre la décision de fermeture de leur bureau de poste. Il s'agit de l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste. C'est une initiative qui est partie de la Commune de St-Cergue à laquelle nous nous sommes joints avec un certain nombre d'autres communes. Nous avons eu une séance efficace à l'issue de laquelle nous avons décidé de faire une action commune. Celle-ci a consisté à ce que chaque commune victime adresse un courrier aux Conseillers aux Etats de son canton. Je vous lis le contenu de la lettre adressée à nos deux Conseillers aux Etats, Madame Flavia Wasserfallen et Monsieur Werner Salzmann, Je vous en donne lecture: "Le 29 octobre 2024, la Direction

de la poste annonçait son intention de fermer 170 bureaux de poste en Suisse. Sans surprise, cette annonce a suscité un vent de colère et d'opposition dans toutes les communes concernées. C'est ainsi qu'est née l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste. Par cette Alliance, plus de 40 communes ont décidé de s'exprimer et d'agir ensemble. Urbaines et rurales, de plaine et de montagne et de toutes les régions francophones, leur diversité exprime parfaitement le sentiment généralisé d'incompréhension des élu-es et des citoyennes face à ce nouveau démantèlement annoncé du service public dans nos villes et nos villages. Partout, les communes investissent pour soutenir leur développement dans les infrastructures, les structures d'accueil scolaires et parascolaires, les structures de soins, le maintien d'activités économiques et sociales etc., avec en ligne de mire la qualité de vie et le dynamisme de leur territoire. Par sa désertion, la Direction de la poste nage à contre-courant de ces efforts. C'est un non-sens social, environnemental et politique. Nous tenons à nos bureaux de poste. Ils offrent des services étendus et accessibles à toutes et tous. Ils font partie intégrante de la vie et de l'activité de nos communes. Ils sont le vrai visage du service public universel. Il est urgent de mettre fin aux agissements préjudiciables d'une Direction postale déconnectée des besoins et des attentes des citoyen-nes. Il est également urgent de redéfinir clairement les missions de cette institution, à travers la suspension immédiate des fermetures d'offices et la révision de la Loi sur la poste. C'est pourquoi nous vous prions instamment d'adopter la motion 24.3816, de clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement, le 5 décembre prochain. Vous remerciant, etc." Une photo a été prise de tous les président-e de communes glissant les enveloppes dans les boîtes aux lettres postales. La photo que j'ai prise n'est malheureusement pas parue dans le Courrier de ce vendredi et j'espère qu'elle le sera dans la prochaine édition. Je complète

en vous informant que, le lundi 9 décembre, une délégation du Conseil municipal recevra des représentants de la Poste. Je peux vous garantir que nous serons attentifs à ce qui nous sera présenté.»

M. R. Mamie, président, PVN: remercie tout d'abord M. Fabian Teutsch et M. Julien Niederer pour l'organisation du second Tour des Bornes de La Neuveville qui a eu lieu le 24 novembre dernier. Ensuite, il communique les dates des séances du Conseil général pour l'année 2025. La séance constitutive aura lieu le 12 février 2025 à 19h30. Les autres séances du Conseil général se dérouleront les 26 mars, 18 juin, 24 septembre et 3 décembre 2025. Le point suivant serait encore de parler des conseillers et des conseillères qui ne vont plus être présent-e-s l'année prochaine. Il donne ensuite exceptionnellement sous ce point la parole à M. C. Nicolet.

M. C. Nicolet, FOR: remercie le président de lui permettre de prendre la parole sous ce point. Il indique qu'une fin de législature a toujours son lot d'émotions. Il s'agit d'un moment important qui détermine la fin d'une période pour certains par choix personnel et pour d'autres par la décision des urnes. C'est un jalon important qui change la densité que l'on donne à la cause politique et à notre engagement pour la Commune. L'engagement pour La Neuveville est ce que nous avons tous en commun dans cette salle. Nous pouvons nous réjouir du travail qui a été effectué. A titre personnel, il a apprécié de passer ces douze années à représenter les citoyens de La Neuveville et à œuvrer de manière sereine et dynamique à faire avancer des projets. Faire partie du Conseil général a été pour lui un magnifique moyen de s'intégrer au sein de la Commune et il en exprime sa reconnaissance. Il souhaite au prochain Conseil général, sous ses nouvelles couleurs, de poursuivre le travail initié avec la même dynamique

et sérénité, sans trop de positions partisans. Il propose d'applaudir les conseillers sortants.

M<sup>me</sup> C. Frioud Auchlin, maire: « Au terme de cette législature, j'aimerais vous remercier vous, les membres du Conseil général qui vous êtes engagé-e-s il y a quatre ans pour apporter votre contribution citoyenne au développement de notre Cité. Je félicite celles et ceux d'entre vous qui avez été réélu-e-s et qui siégerez durant les quatre prochaines années. Avec mes collègues, nous avons maintenu la ligne définie dans notre programme de législature. Ainsi, nous avons veillé à l'application de la réglementation et au respect des processus de décisions. Pour rappel et suite au drame du port, notre administration avait fait l'objet d'une enquête administrative dont nous avons bien entendu tenu compte et tiré les conséquences. Nous avons veillé à l'égalité de traitement des citoyennes et des citoyens et au soutien des collaboratrices et des collaborateurs de notre administration. Comme maire, je n'ai eu d'autres objectifs que de me mettre au service de ma Commune dans le seul intérêt des Neuvevilloises et des Neuvevillois. Ce fut dense, intense et passionnant. Être maire c'est: avoir le courage de prendre des décisions impopulaires mais justes, assumer en responsabilité les décisions du Conseil municipal, garder l'humilité nécessaire pour écouter les professionnel-le-s et expert-e-s qui nous entourent. C'est précisément cette ligne qui a été le fil directeur de mon engagement durant quatre ans et je quitte la Mairie avec le sentiment du devoir accompli. Place à la partie détentée de cette dernière séance de la législature et belle fin de soirée à tous à la table d'Odyle.»

M. R. Mamie, président, PVN: clôture cette séance en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La séance est levée à 20h35

Au nom du Conseil Général

Le président: R. Mamie

L'adjoite au chancelier: S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville									
Reçu		02 DEC. 2024							
Transmis à									
ADM	ECCD	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AMS	CAU	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>					

Conseil général du 04 décembre 2024

## Interpellation

### \*Nouveaux tarifs des TLN\*

Les citoyennes et citoyens de La Neuveville ont reçu récemment un courrier du syndicat de communes Service des eaux TLN indiquant une augmentation massive du prix de l'eau pour 2025. Cette augmentation succède à un ajustement de prix déjà réalisé il y a quelques années, ceci dans l'idée d'anticiper les coûts de mise en œuvre de la source de la Brunnmühle si l'auteur de l'interpellation a bien compris.

Le parti des Verts comprend que l'eau est un bien précieux et que les coûts engendrés par son usage doivent être couverts par les utilisateurs.

Toutefois il part de l'idée que les citoyennes et citoyens devraient recevoir des informations complémentaires sur ce dossier.

Les questions :

- Comment le prix de l'eau a-t-il évolué ces 20 dernières années à La Neuveville ?
- Quel est le prix payé par dans les villes et communes avec lesquelles notre commune peut être comparée (Le Landeron, Bienne, Neuchâtel)
- Actuellement, bénéficions-nous de l'eau de la source de la Brunnmühle ?
- Des mesures d'économie ont-elles été envisagées avant de procéder à ces augmentations massives.
- Les comptes du syndicat sont-ils disponibles pour le public ?

Pour les Vert-e-s La Neuveville

Richard Mamie

## Vœux du Conseil Municipal de La Neuveville



Alors que l'année 2024 touche à sa fin, le Conseil municipal, le Chancelier municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de chaleureuses et joyeuses fêtes de fin d'année. Cette fin d'année marque également l'épilogue de la législature 2021-2024. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de ces quatre années. Cette période a été marquée par des défis, des opportunités et de nombreux projets réalisés ensemble pour le bien de notre Commune. Ces réalisations ont été possibles grâce à une collaboration active entre les élu-e-s, les services communaux et vous, chères Neuvevilloises et chers Neuvevillois. Alors que nous passons le flambeau aux membres du Conseil municipal de la nouvelle législature, nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite des projets en cours et dans la réalisation de nouvelles ambitions pour La Neuveville. Nous sommes convaincu-e-s que leur engagement continuera à faire de notre Commune un lieu de vie dynamique et harmonieux. En ce temps de réflexion et de renouveau, recevez nos vœux les plus sincères pour une année 2025 emplie de bonheur, de paix et de succès. Joyeuses fêtes à toutes et à tous !  
Votre Conseil Municipal

**Avis de construction**

Requérants : Mario Annoni, Beau-Site 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1565, Beau-Site 10, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

**Avis de construction**

Requérants : Stefan Wilczynski, chemin des Prés-Guétins 13, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Stefan Wilczynski, chemin des Prés-Guétins 13, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 683, chemin des Prés-Guétins 13, 2520 La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation photovoltaïque sur toiture, isolation et nouveau revêtement fibro-ciment sur la façade Ouest

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

**Avis de construction**

Requérants : ST10 SA, chemin de St-Joux 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Kwsa SA, Rue Charles Schaublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle 886, chemin de St-Joux 10, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte d'habitation et d'activité 3 étages et partiellement en zone de protection des rives du lac

Objet protégé : Site pollué

Dérogation : Art. 19 al. 2 DRN

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement d'une pompe à chaleur en toiture par deux pompes à chaleur de plus petites dimensions

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

**Municipalité de La Neuveville****Les Infos du Municipal du 20 décembre****Drame du port de La Neuveville du 15 mai 2017 – un arbre pour mémoire**

Durant les 4 années de cette législature, le Conseil municipal a souhaité renouer un contact avec les familles de Claire et Miranda décédées tragiquement le 15 mai 2017 dans le port de La Neuveville. Le procès pénal ayant pris fin en décembre 2023, l'Exécutif communal a jugé important que l'on se souvienne de ces deux femmes, sans faire de l'endroit de l'accident un lieu de pèlerinage ou un mémorial. Ainsi, en souvenir de ce terrible drame, il a été décidé qu'un arbre serait planté à un endroit proche de l'accident et qu'une plaque serait apposée en mémoire des deux victimes. Cette décision a été annoncée aux familles en mai de cette année. Cet arbre, un tulipier de Virginie, a été soigneusement choisi par rapport au terrain et en raison de sa floraison délicate entre mai et juillet. Il vise à symboliser le souvenir de Claire et Miranda dans nos cœurs.

**Conseil Municipal de la législature 2025-2028 – répartition des départements**

Les membres du Conseil municipal de la législature 2025-2028 se sont réunis le 16 décembre

2024 en séance constitutive pour décider de la répartition des départements et de la vice-maire. Ci-dessous, vous trouverez les tableaux retraçant leurs décisions :

Département	Titulaire	Suppléant/e
Présidentiel (et sécurité)	Longo Luca	Ferrier Christian
Affaires sociales	Bloch Denise	Honsberger Cédric
Economie et finances	Kurth André	Bloch Denise
Instruction et jeunesse	Honsberger Cédric	Kurth André
Gestion du territoire	Ferrier Christian	Longo Luca
Culture, sports, loisirs	Binggeli Alain	Louis Aurèle
Energie	Louis Aurèle	Binggeli Alain

**Planification de la vice-mairie pour l'ensemble de la législature en fonction des partis**

VICE-MAIRIE		
Année	Parti	Elu/e
2025	PLR	Kurth André
2026	FOR	Ferrier Christian
2027	PSN	Bloch Denise
2028	Vert-e-s	Louis Aurèle

**Fermeture des bureaux de l'administration et pause du Conseil Municipal pendant les fêtes de fin d'année**

Les bureaux de l'administration municipale ont fermé au public le jeudi 19 décembre 2024 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 6 janvier 2025 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal actuel a tenu sa dernière séance le 9 décembre 2024 et la nouvelle équipe commencera ses travaux le 13 janvier 2025, suivi d'une autre séance le 20 janvier 2025, au rythme d'une réunion tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Consultation des dossiers d'enquête publique durant la fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Durant la période précitée de fermeture des bureaux de l'administration communale, les dossiers mis à l'enquête publique seront uniquement consultables sur la plateforme cantonale eBau : [www.portal.ebau.apps.be.ch](http://www.portal.ebau.apps.be.ch).

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Votre Conseil Municipal

# L'INFORMATIQUE, C'EST DIFFICILE? APPRENONS ENSEMBLE!



Inscrivez-vous à un cours  
d'informatique, de calcul,  
de lecture ou d'écriture.

0800 47 47 47  
[www simplement-mieux.ch](http://www simplement-mieux.ch)



**SIMPLEMENT  
MIEUX**  
LIRE, ECRIRE,  
CALCULER, ORDINATEUR.

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vousPour des renseignements pointus au contrôle des  
habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la  
journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / PrêlesLes deux points de collectes sont à l'extérieur, donc  
accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.  
Des contrôles de vignettes seront effectués.Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts  
sont destinés uniquement aux personnes domiciliées  
dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.**PASSAGE DU BIBLIOSUS  
À DIESE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 4<sup>e</sup> trimestre 2024**Stationnements**

Diesse: Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h15 et 14h15Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval  
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30  
et 15h30**21 décembre**

L'administration communale

ARA am Twannbach

Gemeindeverband Ligerz Plateau de Diesse  
Twann-Tüscherz**Mise en vigueur d'un arrêté**En vertu de l'article 45 de l'ordonnance sur les  
communes du 16 décembre 1998, le comité du  
syndicat de communes ARA am Twannbach  
communiqué que l'ordonnance sur l'organisa-  
tion approuvée par le conseil du syndicat le 12  
décembre 2024 entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier  
2025.

Gléresse, le 16 décembre 2024

Le comité du syndicat

**Èvènements de la Paroisse Réformée de  
Diesse**Culte Noël des familles Dimanche 15 décembre  
17h Eglise de DiesseSaynète avec les enfants du catéchisme Et si  
Dieu était un parfum!

Suivi d'une collation à la Maison de Paroisse

Lundi 16 décembre Fenêtre de l'Avent à l'église  
Venez découvrir la nouvelle crèche 18h30 à 20h.

Collation

Culte de la Veillée de Noël Mardi 24 décembre à  
23h00

Culte musical avec; Chantal Cantin, chanteuse

Sven Müller organiste

Célébrons ensemble la venue du Christ.

BIENVENUE A CHACUNE ET CHACUN!

**Fermeture de l'administration commu-  
nale et de la déchetterie.**En raison des fêtes de fin d'année, l'adminis-  
tration communale sera fermée du lundi 23  
décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 y  
compris.En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur  
de l'administration communale, au 032 315 70  
70, qui vous indiquera la procédure à suivre.La déchetterie de Diesse sera fermée les mer-  
credis 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025.Concernant les inscriptions au chômage, nous  
rappelons aux personnes concernées qu'elles  
doivent s'annoncer directement à l'ORP de  
Bienne au numéro 031 635 35 60.Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez  
prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur  
www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite  
vous rendre dans un des centres de documents  
d'identité de Bienne ou de Courtelary.Les Autorités et l'administration communale  
vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes  
fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heu-  
reuse année 2025.

L'administration communale

**Dates 2025****Rencontre des Aînés de la Commune Pla-  
teau de Diesse**

05.02.2025	Rencontre intergénérationnelle
19.03.2025	Rencontre - animation
07.05.2025	Jubilairer
18.06.2025	Pique-Nique
03.09.2025	Sortie
01.10.2025	Rencontre - animation
05.11.2025	Rencontre - animation
10.12.2025	Noël

Le détail pour toutes ces rencontres sera publié  
dans la Feuille Officielle « Le Courrier » en  
temps voulu. D'avance nous nous réjouissons  
de vous accueillir.

Commune mixte de Plateau de Diesse

**Recherche d'un membre pour la commis-  
sion scolaire du collège de district de La  
Neuveville**Suite à la démission d'un membre de la com-  
mission scolaire du collège de district de La  
Neuveville, nous sommes à la recherche, pour  
le 1.1.2025, d'une personne motivée et prête à  
s'engager pour la collectivité.Commission scolaire du collège de district de  
La Neuveville - 3 déléguésLes personnes intéressées voudront bien faire  
acte de candidature, soit par courrier à l'adresse  
de l'administration communale (La Chaîne 2,2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@  
leplateaudediesse.ch.Elles pourront également obtenir tout rensei-  
gnement complémentaire en appelant le 032  
315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

**Inventaire des Biens culturels d'import-  
tance régionale en vue de leur protection**Dans le cadre des activités de la Protection  
civile du Jura bernois relatives à la protection  
des Biens Culturels (PBC), figure la question de  
la protection des biens culturels d'importance  
régionale. Il est alors question de tous les biens  
meubles et immeubles pertinents pour l'his-  
toire du Jura bernois et de ses communes, qui  
ne sont pas inscrits dans l'Inventaire suisse  
des biens culturels d'importance nationale et  
régionale. On peut y considérer divers docu-  
ments, notamment les archives communales  
de l'Ancien Régime - actes médiévaux de fon-  
dations, mais aussi des fonds photographiques,  
des tableaux, des collections et divers objets  
conservés dans les communes / archives ou  
chez les particuliers.

N'hésitez à nous contacter!

L'administration communale

**Organisation de la fête villageoise 2025  
à Diesse**Afin de compléter le comité d'organisation de la  
future fête villageoise qui se déroulera à Diesse  
du 29 au 31 août 2025, nous sommes encore à la  
recherche de 4-5 personnes prêtes à s'engager  
dans cette superbe expérience.Dans le cas où vous seriez intéressés, ou pour  
tout complément d'information, veuillez  
contacter l'administration communale, M<sup>me</sup>  
Mélanie Kiener au 032 315 70 70 ou par mail à :

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Le comité souhaite effectuer une première  
séance en janvier afin d'entamer la suite de  
l'organisation.D'ores et déjà, nous vous remercions de votre  
engagement.

L'administration communale

**Relevé des compteurs d'eau et d'électricité**Les employés communaux procéderont aux  
relevés des compteurs d'eau dans les trois  
villages, et d'électricité à Lamboing, dès la  
semaine 50, soit du :

9 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes  
lors de ces relevés sont priées d'afficher le  
relevé sur la porte d'entrée ou de les informa-  
tions demandées ci-dessous, puis de les dépo-  
ser dans la boîte aux lettres de l'administration  
communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à  
l'adresse suivante: info@leplateaudediesse.ch.A défaut, il faudra remplir le formulaire qui  
sera déposé dans votre boîte aux lettres et le  
remettre sans tarder à l'administration commu-  
nale. Nous vous en remercions par avance.**INFORMATIONS À TRANSMETTRE :**

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2024

- Nom/Prénom
- Rue et localité
- N° compteur
- Etat en m<sup>3</sup>

Formulaire de relevé d'électricité, état au  
31.12.2024

- Nom/Prénom
- Rue
- Localité: 2516 Lamboing
- N° compteur

- Etat: 1.8.1 HT ..... kWh  
1.8.2 BT ..... kWh

**Panneaux Photovoltaïques:**

- 2.8.1 HT ..... kWh
- 2.8.2 BT ..... kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-compteurs.html>

**Meilleurs vœux pour 2025**

Le temps file et nous voici déjà aux portes de la nouvelle année. Aussi le Conseil communal et l'administration souhaitent à tous les citoyennes et citoyens d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.

**Votations fédérales & cantonales****Dimanche 9 février 2025**

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 9 février au bureau de vote de 10h à 12h.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

**ATTENTION:**

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M<sup>me</sup> Catherine Favre Alves

Administration: M<sup>me</sup> Fabienne Landry

**Bureau de vote**

Dimanche 9 février 2025 de 09h45 à 12h00

Membres: M. Maxime Grandjean

M<sup>me</sup> Joëlle Le Brun

Suppléant: M. Florian Marion

**Bureau de dépouillement**

Dimanche 9 février 2025 dès 9h30

Membres: M. Christophe Lecomte

M<sup>me</sup> Désirée Lübke

M<sup>me</sup> Myriam Liechti

M. Jean Daniel Löffel

M. Christophe Maradan

M<sup>me</sup> Marie-France Marti

Suppléants: M. David Luther

M. Paul Maire

L'administration communale

**Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024**

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 20 décembre 2024 au 19 janvier 2025.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune ([http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales)).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

**Tirs de feux d'artifice****Autorisation requise!**

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22:

**Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.**

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

Commune mixte de Plateau de Diesse

L'Administration communale

**Nods**

Place du Village 5 | 2518 Nods  
[www.nods.ch](http://www.nods.ch)

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Décembre		
Lundis	23, 30	8h à 12h
Samedi	28	8h à 12h
Janvier		
Lundi	6	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.  
Administration Communale

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 21 décembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

**Votations/Election du 9 février 2025****Composition des bureaux****Bureau de vote et de dépouillement**

Présidence: Hänni David

Membres: Schaffter Leïla

Schaffter Jérôme

Schneider Christian

Schweizer Tamara

Membre suppléant: Simeoni Christelle

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

**Dépôt public**

L'Administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 6 au 26 janvier 2025 le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Administration Communale

**Élection libre le 9 février 2025 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la fin de la législature 2022-2025**

La liste « pour une commune ouverte et dynamique » n'ayant pas fait de proposition pour le remplacement de M<sup>me</sup> Michèle Rossel, un siège se trouve encore vacant et doit être pourvu par une élection complémentaire aux urnes.

Cette élection libre se tiendra le **dimanche 9 février 2025**, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

**Fêtes de fin d'année****Fermeture du bureau communal**

L'Administration communale de Nods sera fermée du

23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.



# Garde d'enfants à domicile CRS

Aide rapide en cas d'urgence

→ 032 329 32 77

→ [crs-berne.ch/garde-denfants](http://crs-berne.ch/garde-denfants)

Croix-Rouge suisse  
Schweizerisches Rotes Kreuz  
Canton de Berne - Kanton Bern



Les Autorités et l'Administration communale présentent à toutes & tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Commune de Nods

### Utilisation des molochs

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'un moloch est plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch pour déposer vos déchets et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch plein ou hors service.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Administration communale

### Droits bourgeois

Les droits bourgeois pour les années 2023-2024 seront versés dès le

**13 décembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025**  
dernier délai

à l'administration communale, aux heures d'ouverture, que nous rappelons ci-après:

Lundi après-midi	de	16h à 18h
Mercredi matin	de	9h30 à 11h30
Jeudi matin	de	9h30 à 11h30

Les ayants-droits sont tous les bourgeois de Nods, résidant dans la commune depuis l'année 2023 au plus tard et ayant atteint leur majorité au plus tard également en 2023.

Les ayants droit concernés doivent se présenter au guichet pour recevoir leur dû.

Administration Communale

### Relevé des compteurs d'eau et d'électricité - rectification de l'adresse d'envoi

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

**16 décembre 2024 au 10 janvier 2025**

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: chantal.evard@nods.ch. Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation:

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électricité
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m<sup>3</sup> sans la virgule

Nous vous en remercions par avance.

Administration Communale

**Nous nous engageons pour des montagnes bien vivantes.**  
[aidemontagne.ch](http://aidemontagne.ch)



Aide suisse à la montagne



### Vœux 2025

Chères habitantes et chers habitants de notre belle commune,

L'année 2024 s'achève tout en douceur sur de nombreuses notes positives et des perspectives d'avenir réjouissantes. En plus de toutes les activités habituelles, cette année encore, le printemps a vu éclore une nouveauté dans notre commune avec la « Balade de No(d)s artisans », évènement qui a offert à la population d'ici et d'ailleurs la possibilité de rencontrer de nombreux artisans locaux et de découvrir leur univers professionnel. Nous leur adressons, une fois encore, nos chaleureux remerciements pour cette belle collaboration instructive.

Dans la catégorie des projets en cours, diverses circonstances indépendantes de notre volonté ont quelque peu ralenti l'installation de nos sapeurs-pompiers dans le hangar de Diesse, la construction de la nouvelle déchetterie ou l'ouverture du Cheval-Blanc. Ces contre-temps sont perçus comme de nouveaux défis à relever en adoptant une attitude résolument positive. C'est pourquoi le conseil communal a bien l'intention de poursuivre activement son travail dans le but de mener à terme les projets validés par sa population.

2025 s'annonce donc comme une année pleine de promesses à réaliser sur fond d'évènements organisés par notre pétillante société de développement.

Le conseil communal se réjouit de poursuivre ses activités dans un état d'esprit très optimiste, enthousiaste et constructif et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Nous vous souhaitons de passer de merveilleuses fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches et vous adressons tous nos vœux de santé, joie, bonheur et satisfaction pour l'année à venir.

Mary-Claude Bayard, Maire, et le conseil communal de Nods

### DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise  
Hôtel-de-Ville 11  
2520 La Neuveville

### Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 21 décembre 2024

Heure: 17h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

#### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 29 juin 2024
3. Election du Maître bourgeois
4. Election du Conseil bourgeois
5. Election/nomination commission vérification ou de la fiduciaire
6. Budget 2025
7. Forêt
8. Divers

Le Maître bourgeois: Claude Evard



### Inscription des enfants à l'école enfantine

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> août 2021 doivent être inscrits à l'école pour l'année scolaire 2025-2026, qui débutera le lundi 18 août 2025.

Les 2 années d'école enfantine font partie des 11 années de la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 20 janvier 2025 avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante [direction@ecoleplateau.ch](mailto:direction@ecoleplateau.ch).

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 20 janvier 2025 avec la direction de l'école.

Laura Propizio, directrice



Le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

### met au concours le poste de

Vice-commandant des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse  
dès le 1<sup>er</sup> février 2025

#### Tâches:

- Remplace le commandant en cas d'absence de ce dernier
- Peut prendre en charge une partie des tâches du commandant qui sont de:
- Conduire et gérer le corps des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse tout en respectant les directives en vigueur.
- Assurer la coordination de l'ensemble des activités liées au domaine des sapeurs-pompiers

#### Compétences requises:

- Avoir suivi la formation minimale selon les instructions sur les Sapeurs-pompiers bernois.
- Avoir suivi le cours commandant ou être prêt à le suivre lors de la prochaine session.
- Plusieurs années dans une fonction de cadre sapeurs-pompiers.
- Etre domicilié dans une des communes du Plateau de Diesse

Les détails du poste sont disponibles sur [www.spplateau.ch](http://www.spplateau.ch)

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir jusqu'au 27 décembre 2024 à l'adresse suivante:

#### POSTULATION

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, Case postale 30, 2516 Lamboing



Commune bourgeoise de Prêles

### Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 28 novembre 2024

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo - RSB 170.111)

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil bourgeois a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 28 novembre 2024.

Prêles, le 20 décembre 2024

Au nom de la Commune bourgeoise de Prêles  
Le secrétariat

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Vendredi 20 décembre

20h, à la Blanche Eglise avec Sara Gerber au piano et Jean-Luc Thellin à l'orgue

#### Mardi 24 décembre

22h45, à la Blanche Eglise, veillée de Noël avec la pasteur Marie-Laure Krafft Golay

Texte biblique: Luc 2,1 à 20

Cantiques traditionnels de Noël projeté sur le beamer. Organiste: Jean-Luc Thellin

#### Mercredi 25 décembre

10h, à la Blanche Eglise, culte du matin de Noël avec la pasteur Dominique Giauque-Gagnebin

Texte biblique: Luc 2, 1 à 14 / Luc 2, 25 à 35

Cantiques: 32-01 / 32-30 / 32-25 / 32-09 / 14-05

#### Dimanche 30 décembre

10h, à la Blanche Eglise, culte régional avec le pasteur Jean-Eric Bertholet

#### Dimanche 5 janvier

10h, à la Blanche Eglise, culte avec le pasteur Marco Pedrolì

*Veillez noter qu'en dehors des célébrations, la Blanche Eglise reste fermée durant la période des fêtes et que le secrétariat sera fermé du 21 décembre au 6 janvier!*

#### A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53

Sara Holzmann, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 22. Dezember

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst zum 4. Advent, mit Pfarrer Peter von Salis und Miriam Vaucher (Klavier).

#### Dienstag, 24. Dezember

22.30 Uhr, Kirche Ligerz: Christnacht-Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis, Miriam Vaucher und Karin Schneider sowie Sängerinnen und Sängern (Musik). Anschliessend Glühwein. Fahrdienst ab Bahnhof Ligerz bei Bedarf 079 438 28 87.

#### Mittwoch, 25. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Twann: Weihnachts-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfrn. Corinne Kurz sowie Brigitte Müller und Karin Schneider (Musik). Anschliessend Glühwein.

#### Dienstag, 31. Dezember

18.15 Uhr, Kirche Twann: Silvester-Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis und Vikarin Ina Murbach sowie Johannes Göddemeyer und Karin Schneider (Musik). Anschliessend Apéro.

#### Sonntag, 5. Januar

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Klavier).

#### Pikettdienst

20. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

1. bis 13. Januar: Pfrn. Corinne Kurz (Telefon 079 289 85 61)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes de Noël et de fin d'année

Dimanche 22 décembre, 10h, Messe suivie des confessions, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 24 décembre, 17.00, Messe des familles, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 24 décembre, 17.00, Messe des familles, Ste-Marie, Bienne.

Mardi 24 décembre, 24.00, Messe de Minuit, Ste-Marie, Bienne.

Mercredi 25 décembre, 10.00, Ste-Marie, crypte, Bienne.

Mercredi 25 décembre, 10.00, Chapelle, Péry-Reuchenette.

Dimanche 29 décembre, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 31 décembre, 17.00, Messe bilingue (F/D), St-Nicolas, Bienne.

Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025, 11.00, Messe bilingue (F/D), Ste-Marie, crypte, Bienne.

Dimanche 5 janvier 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

#### Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Culte de la nuit de Noël

Mardi 24 décembre, 23h00 avec la participation de la chanteuse Chantal Cantin et de l'organiste Sven Müller

#### Culte de Noël

Mercredi 25 décembre, 10h00, église de Nods

#### Dimanche 29 décembre

Culte, 10h00, Blanche Eglise de La Neuveville

#### Dimanche 5 janvier 2025

Culte de l'Épiphanie, 10h00, église de Diesse, service de voiture (voir ci-dessous)

#### Concert du Choeur Evelles

Dimanche 19 janvier, 16h00, église de Diesse, concert de l'ensemble vocal féminin Evelle dirigé par Anne Raimond, entrée libre jusqu'à 16 ans, adultes 20.-.

#### Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### 24 décembre

22h30, veillée de Noël avec Esher Boder flûtiste, Bernard Heiniger, orgue et Marco Pedrolì, pasteur

#### 25 décembre

10h00 à Nods, culte de Noël, Sainte-Cène

#### 29 décembre

10h00 à la Neuveville, culte

#### Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolì@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,

079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

## Adresses utiles | 19

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)

[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

#### MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 11.01.2025 20h30 Elvett

Vendredi 24.01.2025 20h30 Gabriel Tornay

Samedi 08.02.2025 20h30 Michael von der Heide

Mercredi 12.02.2025 20h00 Bastian Baker

Jeudi 13.02.2025 20h00 Bastian Baker

Samedi 22.02.2025 20h30 Savary - Kobel

Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30 Nathanaël Rochat

Samedi 15.03.2025 20h30 Karine C

Ve 21 à Di 23.03.2025 Boogie-Woogies

Festival

Dimanche 06.04.2025 17h00 Cie Pataclown

Vendredi 11.04.2025 20h30 Thierry Romanens

Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30 En apARTé

Dimanche 27.04.2025 17h00 En apARTé

Dimanche 04.05.2025 17h00 Ensemble instrumental

de La Neuveville

«Nouthre invade ihrè de fère ôtchiè de diferin chu nouthron bin. Grâthe a nouthrè thé rodzo, no j'an ravuché nouthron chondzo.»



Du charabia? Seulement lorsqu'on n'écoute pas vraiment. Nous nous engageons pour des montagnes bien vivantes.

[aidemontagne.ch](http://aidemontagne.ch)

